

<b>40</b>				<b>1</b>	<b>EUR</b>	
NAT.	Date du dépôt	N°	P.	U.	D.	C 1.1

**COMPTES ANNUELS EN EUROS (2 décimales)**

DENOMINATION: *Provinciale Brabantse Energiemaatschappij Opdrachthoudende Vereniging*

Forme juridique: *Société coopérative à responsabilité limitée*

Adresse: *Diestsesteenweg* N°: *126* Bte: .....

Code postal: *3210* Commune: *Lubbeek*

Pays: *Belgique*

Registre des personnes morales (RPM) - Tribunal de Commerce de *Leuven*

Adresse Internet \*: .....

Numéro d'entreprise *BE 0203.563.111*

DATE *08 / 02 / 1928* du dépôt de l'acte constitutif OU du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts.

COMPTES ANNUELS approuvés par l'assemblée générale du *27 / 05 / 2016*

et relatifs à l'exercice couvrant la période du *01 / 01 / 2015* au *31 / 12 / 2015*

Exercice précédent du *01 / 01 / 2014* au *31 / 12 / 2014*

Les montants relatifs à l'exercice précédent ~~ne sont pas~~ **sont / ne sont pas** identiques à ceux publiés antérieurement

LISTE COMPLETE avec nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de l'entreprise des ADMINISTRATEURS, GERANTS ET COMMISSAIRES

*Leon Walry*  
*Rue de la Justice 9, 1315 Incourt, Belgique*

*Administrateur*  
*24/05/2013 -*

*Julien Dekeyzer*  
*Denneweg 2, 3191 Hever, Belgique*

*Administrateur*  
*24/05/2013 -*

*Jo Stulens*  
*Privaatweg 9, 3018 Wijgmaal (Brabant Flamand), Belgique*

*Administrateur*  
*24/05/2013 -*

*Pierre Deneyer*  
*Vollezelstraat 10, 1570 Galmaarden, Belgique*

*Administrateur*  
*24/05/2013 -*

*Claude Jossart*  
*Rue de la Gare 6, 1450 Chastre, Belgique*

*Administrateur*  
*24/05/2013 -*

*Marc Florquin*  
*E. Vanderveldestraat 80, 3290 Diest, Belgique*

*Vice-président du Conseil d'Administration*  
*24/05/2013 -*

Documents joints aux présents comptes annuels: *Rapport de gestion, Rapport des commissaires*

Nombre total de pages déposées: *64* Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans objet: .....

Signature  
(nom et qualité)

Signature  
(nom et qualité)

\* Mention facultative.  
\*\* Biffer la mention inutile.

## LISTE DES ADMINISTRATEURS, GERANTS ET COMMISSAIRES (suite de la page précédente)

<i>Jean Michotte</i> <i>Staatsbaan 217 boîte B, 3460 Bekkevoort, Belgique</i>	<i>Administrateur</i> <i>24/05/2013 -</i>
<i>Geert Cluckers</i> <i>Drie Lindekensersf 4, 3290 Diest, Belgique</i>	<i>Président du Conseil d'Administration</i> <i>24/05/2013 -</i>
<i>Filip Broos</i> <i>Keulestraat 12, 3390 Tielt (Bt.), Belgique</i>	<i>Administrateur</i> <i>24/05/2013 -</i>
<i>Michel Jandrain</i> <i>Rue du Culot 23, 1360 Perwez, Belgique</i>	<i>Administrateur</i> <i>24/05/2013 -</i>
<i>Frans Kerselaers</i> <i>Beekstraat 55, 3130 Begijnendijk, Belgique</i>	<i>Administrateur</i> <i>24/05/2013 -</i>
<i>Rik Lassaut</i> <i>Kraaistraat 18, 3454 Rummen, Belgique</i>	<i>Administrateur</i> <i>24/05/2013 -</i>
<i>Hilde Holsbeeks</i> <i>Heideblokstraat 7, 3380 Glabbeek (Zuurbemde), Belgique</i>	<i>Administrateur</i> <i>24/05/2013 -</i>
<i>Lieven Krikilion</i> <i>Honingenveldstraat 1, 1755 Gooik, Belgique</i>	<i>Administrateur</i> <i>24/05/2013 -</i>
<i>Sandra Dero</i> <i>Edingsesteenweg 30, 1540 Herne, Belgique</i>	<i>Administrateur</i> <i>24/05/2013 -</i>
<i>Pieter Coosemans</i> <i>Beemdpad 8, 3220 Holsbeek, Belgique</i>	<i>Administrateur</i> <i>24/05/2013 -</i>
<i>Kris Leaerts</i> <i>Aarschotsebaan 83, 1910 Kampenhout, Belgique</i>	<i>Administrateur</i> <i>24/05/2013 -</i>
<i>Patrick Vandijck</i> <i>Tolkamerstraat 12, 3473 Waanrode, Belgique</i>	<i>Administrateur</i> <i>24/05/2013 -</i>
<i>Didier Reynaerts</i> <i>Walhostraat 96, 3401 Walshoutem, Belgique</i>	<i>Vice-président du Conseil d'Administration</i> <i>24/05/2013 -</i>
<i>Hendrik Claes</i> <i>Hereblokstraat 4, 3350 Linter, Belgique</i>	<i>Administrateur</i> <i>24/05/2013 -</i>
<i>Davy Suffeleers</i> <i>Hulst 35, 3211 Binkom, Belgique</i>	<i>Administrateur</i> <i>29/05/2015 -</i>
<i>Alexander Binon</i> <i>Naamseseenweg 24, 3052 Blanden, Belgique</i>	<i>Administrateur</i> <i>24/05/2013 -</i>
<i>Rudi Seghers</i> <i>Hondzochtstraat 14 boîte B, 1674 Bellingen, Belgique</i>	<i>Administrateur</i> <i>24/05/2013 -</i>
<i>Geert Laureys</i> <i>Tervuursestenweg 126, 1820 Steenokkerzeel, Belgique</i>	<i>Administrateur</i> <i>24/05/2013 -</i>
<i>Bertrand Eraly</i> <i>Veldonkstraat 61, 3120 Tremelo, Belgique</i>	<i>Administrateur</i> <i>24/05/2013 -</i>
<i>André Stiers</i> <i>Klottenbergstraat 12 boîte A, 3440 Zoutleeuw, Belgique</i>	<i>Administrateur</i> <i>24/05/2013 -</i>
<i>Erik Torbeyns</i> <i>Binnenveldstraat 25, 1910 Kampenhout, Belgique</i>	<i>Administrateur</i> <i>24/05/2013 -</i>
<i>Tom Dehaene</i> <i>Eikstraat 83, 1981 Hofstade (Brabant Flamand), Belgique</i>	<i>Administrateur</i> <i>24/05/2013 -</i>

*LISTE DES ADMINISTRATEURS, GERANTS ET COMMISSAIRES (suite de la page précédente)*

*Jordan Godfriaux  
Rue des Jardins 55, 1360 Perwez, Belgique*

*Administrateur  
24/05/2013 -*

*Anne-Michele Pierard  
Rue du Tinnne 56, 1495 Villers-la-Ville, Belgique*

*Administrateur  
13/03/2015 -*

*Ernst & Young Bedrijfrevisoren BCVBA  
N°: BE 0446.334.711  
Herckenrodesingel 4 boîte A, 3500 Hasselt, Belgique  
N° de membre: B00160*

*Commissaire*

*Représenté(es) par:*

*Stefan Olivier  
Herckenrodesingel 4 boîte A, 3500 Hasselt, Belgique  
N° de membre: A01761*

**DECLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE VERIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLEMENTAIRE**

L'organe de gestion déclare qu'aucune mission de vérification ou de redressement n'a été confiée à une personne qui n'y est pas autorisée par la loi, en application des articles 34 et 37 de la loi du 22 avril 1999 relative aux professions comptables et fiscales.

Les comptes annuels ~~ont~~ **n'ont pas** \* été vérifiés ou corrigés par un expert-comptable externe, par un réviseur d'entreprises qui n'est pas le commissaire.

Dans l'affirmative, sont mentionnés dans le tableau ci-dessous : les nom, prénoms, profession et domicile; le numéro de membre auprès de son institut et la nature de la mission:

- A. La tenue des comptes de l'entreprise\*\*,
- B. L'établissement des comptes annuels\*\*,
- C. La vérification des comptes annuels et/ou
- D. Le redressement des comptes annuels.

Si des missions visées sous A. ou sous B. ont été accomplies par des comptables agréés ou par des comptables-fiscalistes agréés, peuvent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque comptable agréé ou comptable-fiscaliste agréé et son numéro de membre auprès de l'Institut Professionnel des Comptables et Fiscalistes agréés ainsi que la nature de sa mission.

Nom, prénoms, profession, domicile	Numéro de membre	Nature de la mission (A, B, C et/ou D)

\* Biffer la mention inutile.

\*\* Mention facultative.

**BILAN APRÈS RÉPARTITION**

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>ACTIF</b>				
<b>ACTIFS IMMOBILISÉS</b> .....		20/28	227.213.632,65	222.277.225,83
<b>Frais d'établissement</b> .....	5.1	20	204.597,86	590.991,86
<b>Immobilisations incorporelles</b> .....	5.2	21	.....	0,01
<b>Immobilisations corporelles</b> .....	5.3	22/27	202.878.658,02	200.515.756,01
Terrains et constructions .....		22	9.593.769,92	9.521.689,69
Installations, machines et outillage .....		23	176.085.573,73	173.907.784,38
Mobilier et matériel roulant .....		24	822.703,88	991.388,17
Location-financement et droits similaires .....		25	422.453,40	742.384,47
Autres immobilisations corporelles .....		26	.....	.....
Immobilisations en cours et acomptes versés .....		27	15.954.157,09	15.352.509,30
	5.4/			
<b>Immobilisations financières</b> .....	5.5.1	28	24.130.376,77	21.170.477,95
Entreprises liées .....	5.14	280/1	.....	.....
Participations .....		280	.....	.....
Créances .....		281	.....	.....
Autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation .....	5.14	282/3	13.985.627,17	13.985.627,17
Participations .....		282	13.985.627,17	13.985.627,17
Créances .....		283	.....	.....
Autres immobilisations financières .....		284/8	10.144.749,60	7.184.850,78
Actions et parts .....		284	10.144.624,60	7.184.725,78
Créances et cautionnements en numéraire .....		285/8	125,00	125,00
<b>ACTIFS CIRCULANTS</b> .....		29/58	88.588.284,79	83.316.433,83
<b>Créances à plus d'un an</b> .....		29	21.888.217,27	20.426.785,25
Créances commerciales .....		290	.....	.....
Autres créances .....		291	21.888.217,27	20.426.785,25
<b>Stocks et commandes en cours d'exécution</b> .....		3	38.288,79	1.770.597,77
Stocks .....		30/36	.....	.....
Approvisionnements .....		30/31	.....	.....
En-cours de fabrication .....		32	.....	.....
Produits finis .....		33	.....	.....
Marchandises .....		34	.....	.....
Immeubles destinés à la vente .....		35	.....	.....
Acomptes versés .....		36	.....	.....
Commandes en cours d'exécution .....		37	38.288,79	1.770.597,77
<b>Créances à un an au plus</b> .....		40/41	4.471.352,73	4.685.805,47
Créances commerciales .....		40	2.193.316,38	2.691.264,64
Autres créances .....		41	2.278.036,35	1.994.540,83
	5.5.1/			
<b>Placements de trésorerie</b> .....	5.6	50/53	.....	.....
Actions propres .....		50	.....	.....
Autres placements .....		51/53	.....	.....
<b>Valeurs disponibles</b> .....		54/58	1.254.098,32	1.696.736,71
<b>Comptes de régularisation</b> .....	5.6	490/1	60.936.327,68	54.736.508,63
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b> .....		20/58	315.801.917,44	305.593.659,66

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>PASSIF</b>				
<b>CAPITAUX PROPRES</b> .....(+)/(-)		10/15	186.380.494,94	182.114.954,33
<b>Capital</b> .....	5.7	10	18.592,25	18.592,25
Capital souscrit .....		100	74.368,99	74.368,99
Capital non appelé .....		101	55.776,74	55.776,74
<b>Primes d'émission</b> .....		11	.....	.....
<b>Plus-values de réévaluation</b> .....		12	48.658.556,87	49.687.561,67
<b>Réserves</b> .....		13	137.703.345,82	132.408.800,41
Réserve légale .....		130	7.485,50	7.485,50
Réserves indisponibles .....		131	74.293.348,69	73.264.343,89
Pour actions propres .....		1310	.....	.....
Autres .....		1311	74.293.348,69	73.264.343,89
Réserves immunisées .....		132	190.011,35	59.136.971,02
Réserves disponibles .....		133	63.212.500,28	.....
<b>Bénéfice (Perte) reporté(e)</b> .....(+)/(-)		14	.....	.....
<b>Subsides en capital</b> .....		15	.....	.....
<b>Avance aux associés sur répartition de l'actif net</b> .....		19	.....	.....
<b>PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS</b> .....		16	2.205.141,01	1.956.000,00
<b>Provisions pour risques et charges</b> .....		160/5	2.107.300,00	1.956.000,00
Pensions et obligations similaires .....		160	.....	.....
Charges fiscales .....		161	.....	.....
Grosses réparations et gros entretien .....		162	.....	.....
Autres risques et charges .....	5.8	163/5	2.107.300,00	1.956.000,00
<b>Impôts différés</b> .....		168	97.841,01	.....
<b>DETTES</b> .....		17/49	127.216.281,49	121.522.705,33
<b>Dettes à plus d'un an</b> .....	5.9	17	83.289.935,81	71.699.984,69
Dettes financières .....		170/4	83.289.935,81	71.699.984,69
Emprunts subordonnés .....		170	13.574.426,84	.....
Emprunts obligataires non subordonnés .....		171	.....	.....
Dettes de location-financement et assimilées .....		172	548.842,14	783.317,90
Etablissements de crédit .....		173	17.166.666,83	18.916.666,79
Autres emprunts .....		174	52.000.000,00	52.000.000,00
Dettes commerciales .....		175	.....	.....
Fournisseurs .....		1750	.....	.....
Effets à payer .....		1751	.....	.....
Acomptes reçus sur commandes .....		176	.....	.....
Autres dettes .....		178/9	.....	.....
<b>Dettes à un an au plus</b> .....		42/48	37.013.410,32	47.167.885,32
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année .....	5.9	42	7.475.655,60	2.020.694,60
Dettes financières .....		43	.....	.....
Etablissements de crédit .....		430/8	.....	.....
Autres emprunts .....		439	.....	.....
Dettes commerciales .....		44	4.400.248,75	3.552.696,37
Fournisseurs .....		440/4	4.400.248,75	3.552.696,37
Effets à payer .....		441	.....	.....
Acomptes reçus sur commandes .....		46	92.810,79	1.935.114,98
Dettes fiscales, salariales et sociales .....	5.9	45	3.461.929,94	3.206.755,48
Impôts .....		450/3	1.793.660,86	92,22
Rémunérations et charges sociales .....		454/9	1.668.269,08	3.206.663,26
Autres dettes .....		47/48	21.582.765,24	36.452.623,89
<b>Comptes de régularisation</b> .....	5.9	492/3	6.912.935,36	2.654.835,32
<b>TOTAL DU PASSIF</b> .....		10/49	315.801.917,44	305.593.659,66

## COMPTE DE RÉSULTATS

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>Ventes et prestations</b> .....		70/74	86.038.356,71	82.932.686,69
Chiffre d'affaires .....	5.10	70	71.776.464,77	68.621.673,79
En-cours de fabrication, produits finis et commandes en cours d'exécution: augmentation (réduction) .....		71	-1.732.308,98	-622.836,17
Production immobilisée .....		72	.....	.....
Autres produits d'exploitation .....	5.10	74	15.994.200,92	14.933.849,07
<b>Coût des ventes et des prestations</b> .....		60/64	75.695.405,29	71.972.508,36
Approvisionnements et marchandises .....		60	7.171.938,52	6.490.380,58
Achats .....		600/8	7.171.938,52	6.490.380,58
Stocks: réduction (augmentation) .....		609	.....	.....
Services et biens divers .....		61	43.991.954,98	40.588.823,43
Rémunérations, charges sociales et pensions .....	5.10	62	15.179.770,27	15.388.921,98
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles .....		630	8.838.576,27	9.151.503,66
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises) .....		631/4	79.569,32	359.430,62
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises) .....	5.10	635/7	151.300,00	-282.325,00
Autres charges d'exploitation .....	5.10	640/8	282.295,93	275.773,09
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration .....		649	.....	.....
<b>Bénéfice (Perte) d'exploitation</b> .....		9901	10.342.951,42	10.960.178,33
<b>Produits financiers</b> .....		75	3.016.507,01	2.883.619,15
Produits des immobilisations financières .....		750	1.213.149,62	1.196.011,85
Produits des actifs circulants .....		751	36.418,68	68.680,73
Autres produits financiers .....	5.11	752/9	1.766.938,71	1.618.926,57
<b>Charges financières</b> .....	5.11	65	3.449.010,35	5.614.700,77
Charges des dettes .....		650	2.914.616,76	2.211.280,31
Réductions de valeur sur actifs circulants autres que stocks, commandes en cours et créances commerciales: dotations (reprises) .....		651	.....	.....
Autres charges financières .....		652/9	534.393,59	3.403.420,46
<b>Bénéfice (Perte) courant(e) avant impôts</b> .....		9902	9.910.448,08	8.229.096,71

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>Produits exceptionnels</b> .....		76	660.726,45	12.585.731,47
Reprises d'amortissements et de réductions de valeur sur immobilisations incorporelles et corporelles .....		760	.....	.....
Reprises de réductions de valeur sur immobilisations financières .....		761	.....	.....
Reprises de provisions pour risques et charges exceptionnels .....		762	.....	12.403.015,06
Plus-values sur réalisation d'actifs immobilisés .....		763	350.864,02	46.014,71
Autres produits exceptionnels .....	5.11	764/9	309.862,43	136.701,70
<b>Charges exceptionnelles</b> .....(+)/(-)		66	2.444.807,32	3.774.484,34
Amortissements et réductions de valeur exceptionnels sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles .....		660	.....	.....
Réductions de valeur sur immobilisations financières .....		661	.....	.....
Provisions pour risques et charges exceptionnels: dotations (utilisations) .....(+)/(-)		662	.....	.....
Moins-values sur réalisation d'actifs immobilisés .....		663	606.192,37	650.545,72
Autres charges exceptionnelles .....	5.11	664/8	1.838.614,95	3.123.938,62
Charges exceptionnelles portées à l'actif au titre de frais de restructuration .....(-)		669	.....	.....
<b>Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts</b> .....(+)/(-)		9903	8.126.367,21	17.040.343,84
<b>Prélèvements sur les impôts différés</b> .....		780	.....	.....
<b>Transfert aux impôts différés</b> .....		680	97.841,01	.....
<b>Impôts sur le résultat</b> .....(+)/(-)	5.12	67/77	2.321.253,94	3.453,93
Impôts .....		670/3	2.321.253,94	3.453,93
Régularisations d'impôts et reprises de provisions fiscales ...		77	.....	.....
<b>Bénéfice (Perte) de l'exercice</b> .....(+)/(-)		9904	5.707.272,26	17.036.889,91
<b>Prélèvements sur les réserves immunisées</b> .....		789	.....	.....
<b>Transfert aux réserves immunisées</b> .....		689	190.011,35	.....
<b>Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter</b> .....(+)/(-)		9905	5.517.260,91	17.036.889,91

**AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS**

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>Bénéfice (Perte) à affecter</b> .....(+)/(-)	9906	5.517.260,91	17.036.889,91
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter .....(+)/(-)	(9905)	5.517.260,91	17.036.889,91
Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent .....(+)/(-)	14P	.....	.....
<b>Prélèvements sur les capitaux propres</b> .....	791/2	.....	11.453.695,29
sur le capital et les primes d'émission .....	791	.....	.....
sur les réserves .....	792	.....	11.453.695,29
<b>Affectations aux capitaux propres</b> .....	691/2	4.075.529,26	.....
au capital et aux primes d'émission .....	691	.....	.....
à la réserve légale .....	6920	.....	.....
aux autres réserves .....	6921	4.075.529,26	.....
<b>Bénéfice (Perte) à reporter</b> .....(+)/(-)	(14)	.....	.....
<b>Intervention d'associés dans la perte</b> .....	794	.....	.....
<b>Bénéfice à distribuer</b> .....	694/6	1.441.731,65	28.490.585,20
Rémunération du capital .....	694	1.441.731,65	28.490.585,20
Administrateurs ou gérants .....	695	.....	.....
Autres allocataires .....	696	.....	.....

**ANNEXE**

**ETAT DES FRAIS D'ÉTABLISSEMENT**

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>Valeur comptable nette au terme de l'exercice</b> .....	20P	xxxxxxxxxxxxxxxx	590.991,86
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Nouveaux frais engagés .....	8002	.....	
Amortissements .....	8003	386.394,00	
Autres .....	8004	.....	
Autres .....		.....(+)/(-)	
<b>Valeur comptable nette au terme de l'exercice</b> .....	(20)	204.597,86	
<b>Dont</b>			
Frais de constitution et d'augmentation de capital, frais d'émission d'emprunts et autres frais d'établissement .....	200/2	.....	
Frais de restructuration .....	204	.....	

**ETAT DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES**

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>FRAIS DE RECHERCHE ET DE DÉVELOPPEMENT</b>			
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b> .....	8051P	xxxxxxxxxxxxxxxx	422.200,86
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Acquisitions, y compris la production immobilisée .....	8021	.....	
Cessions et désaffectations .....	8031	.....	
Transferts d'une rubrique à une autre .....(+)/(-)	8041	.....	
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b> .....	8051	422.200,86	
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b> .....	8121P	xxxxxxxxxxxxxxxx	422.200,85
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actés .....	8071	0,01	
Repris .....	8081	.....	
Acquis de tiers .....	8091	.....	
Annulés à la suite de cessions et désaffectations .....	8101	.....	
Transférés d'une rubrique à une autre .....(+)/(-)	8111	.....	
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b> .....	8121	422.200,86	
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b> .....	210	.....	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>CONCESSIONS, BREVETS, LICENCES, SAVOIR-FAIRE, MARQUES ET DROITS SIMILAIRES</b>			
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b> .....	8052P	XXXXXXXXXXXXXXXXXX	.....
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Acquisitions, y compris la production immobilisée .....	8022	.....	
Cessions et désaffectations .....	8032	.....	
Transferts d'une rubrique à une autre .....(+)/(-)	8042	.....	
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b> .....	8052	.....	
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b> .....	8122P	XXXXXXXXXXXXXXXXXX	.....
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actés .....	8072	.....	
Repris .....	8082	.....	
Acquis de tiers .....	8092	.....	
Annulés à la suite de cessions et désaffectations .....	8102	.....	
Transférés d'une rubrique à une autre .....(+)/(-)	8112	.....	
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b> .....	8122	.....	
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b> .....	211	.....	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>GOODWILL</b>			
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b> .....	8053P	XXXXXXXXXXXXXXXXXX	.....
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Acquisitions, y compris la production immobilisée .....	8023	.....	
Cessions et désaffectations .....	8033	.....	
Transferts d'une rubrique à une autre .....(+)/(-)	8043	.....	
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b> .....	8053	.....	
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b> .....	8123P	XXXXXXXXXXXXXXXXXX	.....
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actés .....	8073	.....	
Repris .....	8083	.....	
Acquis de tiers .....	8093	.....	
Annulés à la suite de cessions et désaffectations .....	8103	.....	
Transférés d'une rubrique à une autre .....(+)/(-)	8113	.....	
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b> .....	8123	.....	
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b> .....	212	.....	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>ACOMPTES VERSÉS</b>			
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b> .....	8054P	XXXXXXXXXXXXXXXXXX	.....
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Acquisitions, y compris la production immobilisée .....	8024	.....	
Cessions et désaffectations .....	8034	.....	
Transferts d'une rubrique à une autre .....(+)/(-)	8044	.....	
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b> .....	8054	.....	
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b> .....	8124P	XXXXXXXXXXXXXXXXXX	.....
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actés .....	8074	.....	
Repris .....	8084	.....	
Acquis de tiers .....	8094	.....	
Annulés à la suite de cessions et désaffectations .....	8104	.....	
Transférés d'une rubrique à une autre .....(+)/(-)	8114	.....	
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b> .....	8124	.....	
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b> .....	213	.....	

**ETAT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES**

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>TERRAINS ET CONSTRUCTIONS</b>			
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b> .....	8191P	xxxxxxxxxxxxxxxx	17.350.604,92
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Acquisitions, y compris la production immobilisée .....	8161	279.049,36	
Cessions et désaffectations .....	8171	.....	
Transferts d'une rubrique à une autre .....(+)/(-)	8181	.....	
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b> .....	8191	17.629.654,28	
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b> .....	8251P	xxxxxxxxxxxxxxxx	1.569.407,81
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actées .....	8211	.....	
Acquises de tiers .....	8221	.....	
Annulées .....	8231	10.914,16	
Transférées d'une rubrique à une autre .....(+)/(-)	8241	.....	
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b> .....	8251	1.558.493,65	
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b> .....	8321P	xxxxxxxxxxxxxxxx	9.398.323,04
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actés .....	8271	322.413,24	
Repris .....	8281	.....	
Acquis de tiers .....	8291	.....	
Annulés à la suite de cessions et désaffectations .....	8301	126.358,27	
Transférés d'une rubrique à une autre .....(+)/(-)	8311	.....	
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b> .....	8321	9.594.378,01	
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b> .....	(22)	9.593.769,92	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>INSTALLATIONS, MACHINES ET OUTILLAGE</b>			
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b> .....	8192P	xxxxxxxxxxxxxxxx	317.195.299,09
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Acquisitions, y compris la production immobilisée .....	8162	10.317.722,83	
Cessions et désaffectations .....	8172	4.570.354,45	
Transferts d'une rubrique à une autre .....(+)/(-)	8182	.....	
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b> .....	8192	322.942.667,47	
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b> .....	8252P	xxxxxxxxxxxxxxxx	64.392.854,81
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actées .....	8212	2.226.933,05	
Acquises de tiers .....	8222	.....	
Annulées .....	8232	.....	
Transférées d'une rubrique à une autre .....(+)/(-)	8242	.....	
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b> .....	8252	66.619.787,86	
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b> .....	8322P	xxxxxxxxxxxxxxxx	207.680.369,52
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actés .....	8272	7.544.642,76	
Repris .....	8282	.....	
Acquis de tiers .....	8292	.....	
Annulés à la suite de cessions et désaffectations .....	8302	1.748.130,68	
Transférés d'une rubrique à une autre .....(+)/(-)	8312	.....	
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b> .....	8322	213.476.881,60	
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b> .....	(23)	176.085.573,73	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>MOBILIER ET MATÉRIEL ROULANT</b>			
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b> .....	8193P	xxxxxxxxxxxxxxxx	12.765.066,85
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Acquisitions, y compris la production immobilisée .....	8163	129.204,49	
Cessions et désaffectations .....	8173	297.452,14	
Transferts d'une rubrique à une autre .....(+)/(-)	8183	.....	
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b> .....	8193	12.596.819,20	
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b> .....	8253P	xxxxxxxxxxxxxxxx	307.544,38
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actées .....	8213	.....	
Acquises de tiers .....	8223	.....	
Annulées .....	8233	.....	
Transférées d'une rubrique à une autre .....(+)/(-)	8243	.....	
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b> .....	8253	307.544,38	
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b> .....	8323P	xxxxxxxxxxxxxxxx	12.081.223,06
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actés .....	8273	173.602,19	
Repris .....	8283	.....	
Acquis de tiers .....	8293	.....	
Annulés à la suite de cessions et désaffectations .....	8303	173.165,55	
Transférés d'une rubrique à une autre .....(+)/(-)	8313	.....	
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b> .....	8323	12.081.659,70	
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b> .....	(24)	822.703,88	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>LOCATION-FINANCEMENT ET DROITS SIMILAIRES</b>			
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b> .....	8194P	xxxxxxxxxxxxxxxx	2.005.160,95
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Acquisitions, y compris la production immobilisée .....	8164	91.593,00	
Cessions et désaffectations .....	8174	.....	
Transferts d'une rubrique à une autre .....(+)/(-)	8184	.....	
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b> .....	8194	2.096.753,95	
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b> .....	8254P	xxxxxxxxxxxxxxxx	.....
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actées .....	8214	.....	
Acquises de tiers .....	8224	.....	
Annulées .....	8234	.....	
Transférées d'une rubrique à une autre .....(+)/(-)	8244	.....	
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b> .....	8254	.....	
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b> .....	8324P	xxxxxxxxxxxxxxxx	1.262.776,48
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actés .....	8274	411.524,07	
Repris .....	8284	.....	
Acquis de tiers .....	8294	.....	
Annulés à la suite de cessions et désaffectations .....	8304	.....	
Transférés d'une rubrique à une autre .....(+)/(-)	8314	.....	
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b> .....	8324	1.674.300,55	
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b> .....	(25)	422.453,40	
<b>DONT</b>			
<b>Terrains et constructions</b> .....	250	.....	
<b>Installations, machines et outillage</b> .....	251	.....	
<b>Mobilier et matériel roulant</b> .....	252	422.453,40	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>			
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b> .....	8195P	XXXXXXXXXXXXXXXXXX	.....
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Acquisitions, y compris la production immobilisée .....	8165	.....	
Cessions et désaffectations .....	8175	.....	
Transferts d'une rubrique à une autre .....(+)/(-)	8185	.....	
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b> .....	8195	.....	
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b> .....	8255P	XXXXXXXXXXXXXXXXXX	.....
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actées .....	8215	.....	
Acquises de tiers .....	8225	.....	
Annulées .....	8235	.....	
Transférées d'une rubrique à une autre .....(+)/(-)	8245	.....	
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b> .....	8255	.....	
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b> .....	8325P	XXXXXXXXXXXXXXXXXX	.....
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actés .....	8275	.....	
Repris .....	8285	.....	
Acquis de tiers .....	8295	.....	
Annulés à la suite de cessions et désaffectations .....	8305	.....	
Transférés d'une rubrique à une autre .....(+)/(-)	8315	.....	
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b> .....	8325	.....	
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b> .....	(26)	.....	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>IMMOBILISATIONS EN COURS ET ACOMPTES VERSÉS</b>			
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b> .....	8196P	xxxxxxxxxxxxxxxx	15.352.509,30
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Acquisitions, y compris la production immobilisée .....	8166	601.647,79	
Cessions et désaffectations .....	8176	.....	
Transferts d'une rubrique à une autre .....(+)/(-)	8186	.....	
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b> .....	8196	15.954.157,09	
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b> .....	8256P	xxxxxxxxxxxxxxxx	.....
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actées .....	8216	.....	
Acquises de tiers .....	8226	.....	
Annulées .....	8236	.....	
Transférées d'une rubrique à une autre .....(+)/(-)	8246	.....	
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b> .....	8256	.....	
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b> .....	8326P	xxxxxxxxxxxxxxxx	.....
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actés .....	8276	.....	
Repris .....	8286	.....	
Acquis de tiers .....	8296	.....	
Annulés à la suite de cessions et désaffectations .....	8306	.....	
Transférés d'une rubrique à une autre .....(+)/(-)	8316	.....	
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b> .....	8326	.....	
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b> .....	(27)	15.954.157,09	

**ETAT DES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES**

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>ENTREPRISES LIÉES - PARTICIPATIONS, ACTIONS ET PARTS</b>			
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b> .....	8391P	XXXXXXXXXXXXXXXXXX	.....
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Acquisitions .....	8361	.....	
Cessions et retraits .....	8371	.....	
Transferts d'une rubrique à une autre .....(+)/(-)	8381	.....	
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b> .....	8391	.....	
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b> .....	8451P	XXXXXXXXXXXXXXXXXX	.....
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actées .....	8411	.....	
Acquises de tiers .....	8421	.....	
Annulées .....	8431	.....	
Transférées d'une rubrique à une autre .....(+)/(-)	8441	.....	
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b> .....	8451	.....	
<b>Réductions de valeur au terme de l'exercice</b> .....	8521P	XXXXXXXXXXXXXXXXXX	.....
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actées .....	8471	.....	
Reprises .....	8481	.....	
Acquises de tiers .....	8491	.....	
Annulées à la suite de cessions et retraits .....	8501	.....	
Transférées d'une rubrique à une autre .....(+)/(-)	8511	.....	
<b>Réductions de valeur au terme de l'exercice</b> .....	8521	.....	
<b>Montants non appelés au terme de l'exercice</b> .....	8551P	XXXXXXXXXXXXXXXXXX	.....
<b>Mutations de l'exercice</b> .....(+)/(-)	8541	.....	
<b>Montants non appelés au terme de l'exercice</b> .....	8551	.....	
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b> .....	(280)	.....	
<b>ENTREPRISES LIÉES - CRÉANCES</b>			
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b> .....	281P	XXXXXXXXXXXXXXXXXX	.....
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Additions .....	8581	.....	
Remboursements .....	8591	.....	
Réductions de valeur actées .....	8601	.....	
Réductions de valeur reprises .....	8611	.....	
Différences de change .....(+)/(-)	8621	.....	
Autres .....(+)/(-)	8631	.....	
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b> .....	(281)	.....	
<b>RÉDUCTIONS DE VALEUR CUMULÉES SUR CRÉANCES AU TERME DE L'EXERCICE</b> .....	8651	.....	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>ENTREPRISES AVEC LIEN DE PARTICIPATION - PARTICIPATIONS, ACTIONS ET PARTS</b>			
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b> .....	8392P	xxxxxxxxxxxxxxxx	13.985.627,17
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Acquisitions .....	8362	.....	
Cessions et retraits .....	8372	.....	
Transferts d'une rubrique à une autre .....(+)/(-)	8382	.....	
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b> .....	8392	13.985.627,17	
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b> .....	8452P	xxxxxxxxxxxxxxxx	.....
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actées .....	8412	.....	
Acquises de tiers .....	8422	.....	
Annulées .....	8432	.....	
Transférées d'une rubrique à une autre .....(+)/(-)	8442	.....	
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b> .....	8452	.....	
<b>Réductions de valeur au terme de l'exercice</b> .....	8522P	xxxxxxxxxxxxxxxx	.....
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actées .....	8472	.....	
Reprises .....	8482	.....	
Acquises de tiers .....	8492	.....	
Annulées à la suite de cessions et retraits .....	8502	.....	
Transférées d'une rubrique à une autre .....(+)/(-)	8512	.....	
<b>Réductions de valeur au terme de l'exercice</b> .....	8522	.....	
<b>Montants non appelés au terme de l'exercice</b> .....	8552P	xxxxxxxxxxxxxxxx	.....
<b>Mutations de l'exercice</b> .....(+)/(-)			
<b>Montants non appelés au terme de l'exercice</b> .....	8552	.....	
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b> .....	(282)	13.985.627,17	
<b>ENTREPRISES AVEC LIEN DE PARTICIPATION - CRÉANCES</b>			
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b> .....	283P	xxxxxxxxxxxxxxxx	.....
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Additions .....	8582	.....	
Remboursements .....	8592	.....	
Réductions de valeur actées .....	8602	.....	
Réductions de valeur reprises .....	8612	.....	
Différences de change .....(+)/(-)	8622	.....	
Autres .....(+)/(-)	8632	.....	
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b> .....	(283)	.....	
<b>RÉDUCTIONS DE VALEUR CUMULÉES SUR CRÉANCES AU TERME DE L'EXERCICE</b> .....	8652	.....	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>AUTRES ENTREPRISES - PARTICIPATIONS, ACTIONS ET PARTS</b>			
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b> .....	8393P	xxxxxxxxxxxxxxxx	7.184.725,78
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Acquisitions .....	8363	2.959.898,82	
Cessions et retraits .....	8373	.....	
Transferts d'une rubrique à une autre .....(+)/(-)	8383	.....	
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b> .....	8393	10.144.624,60	
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b> .....	8453P	xxxxxxxxxxxxxxxx	.....
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actées .....	8413	.....	
Acquises de tiers .....	8423	.....	
Annulées .....	8433	.....	
Transférées d'une rubrique à une autre .....(+)/(-)	8443	.....	
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b> .....	8453	.....	
<b>Réductions de valeur au terme de l'exercice</b> .....	8523P	xxxxxxxxxxxxxxxx	.....
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actées .....	8473	.....	
Reprises .....	8483	.....	
Acquises de tiers .....	8493	.....	
Annulées à la suite de cessions et retraits .....	8503	.....	
Transférées d'une rubrique à une autre .....(+)/(-)	8513	.....	
<b>Réductions de valeur au terme de l'exercice</b> .....	8523	.....	
<b>Montants non appelés au terme de l'exercice</b> .....	8553P	xxxxxxxxxxxxxxxx	.....
<b>Mutations de l'exercice</b> .....(+)/(-)	8543	.....	
<b>Montants non appelés au terme de l'exercice</b> .....	8553	.....	
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b> .....	(284)	10.144.624,60	
<b>AUTRES ENTREPRISES - CRÉANCES</b>			
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b> .....	285/8P	xxxxxxxxxxxxxxxx	125,00
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Additions .....	8583	.....	
Remboursements .....	8593	.....	
Réductions de valeur actées .....	8603	.....	
Réductions de valeur reprises .....	8613	.....	
Différences de change .....(+)/(-)	8623	.....	
Autres .....(+)/(-)	8633	.....	
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b> .....	(285/8)	125,00	
<b>RÉDUCTIONS DE VALEUR CUMULÉES SUR CRÉANCES AU TERME DE L'EXERCICE</b> .....	8653	.....	

## INFORMATION RELATIVE AUX PARTICIPATIONS

## PARTICIPATIONS ET DROITS SOCIAUX DETENUS DANS D'AUTRES ENTREPRISES

Sont mentionnées ci-après, les entreprises dans lesquelles l'entreprise détient une participation (comprise dans les rubriques 280 et 282 de l'actif) ainsi que les autres entreprises dans lesquelles l'entreprise détient des droits sociaux (compris dans les rubriques 284 et 51/53 de l'actif) représentant 10% au moins du capital souscrit.

DENOMINATION, adresse complète du SIEGE et pour les entreprises de droit belge, mention du NUMERO D'ENTREPRISE	Droits sociaux détenus			Données extraites des derniers comptes annuels disponibles			
	directement		par les filiales	Comptes annuels arrêtés au	Code devise	Capitaux propres	Résultat net
	Nombre	%	%			(+) ou (-) (en unités)	
<i>Intergas Intercommunale CV BE 0249.598.618 Société en commandite simple Diestsesteenweg 126, 3210 Lubbeek, Belgique</i>	646.269	99,98	0,0	31/12/2014	EUR	9.501.507,67	471.002,52

**LISTE DES ENTREPRISES DONT L'ENTREPRISE REpond DE MANIERE ILLIMITEE EN QUALITE D'ASSOCIE OU DE MEMBRE INDEFINIMENT RESPONSABLE**

Les comptes annuels de chacune des entreprises pour lesquelles l'entreprise est indéfiniment responsable sont joints aux présents comptes annuels pour être publiés en même temps que ceux-ci, sauf si dans la deuxième colonne du tableau ci-après, l'entreprise précise la raison pour laquelle il n'en est pas ainsi. Cette précision est fournie par la mention du code (A, B, C ou D) défini ci-après.

Les comptes annuels de l'entreprise mentionnée:

- A. sont publiés par dépôt auprès de la Banque nationale de Belgique par cette entreprise;
- B. sont effectivement publiés par cette entreprise dans un autre Etat membre de l'Union européenne, dans les formes prévues à l'article 3 de la directive 2009/101/CE;
- C. sont intégrés par consolidation globale ou par consolidation proportionnelle dans les comptes consolidés de l'entreprise, établis, contrôlés et publiés conformément aux dispositions du Code des sociétés relatives aux comptes consolidés ;
- D. concernent une société de droit commun, une société momentanée ou une société interne.

DENOMINATION, adresse complète du SIEGE, FORME JURIDIQUE et pour les entreprises de droit belge, mention du NUMERO D'ENTREPRISE	Code éventuel

**PLACEMENTS DE TRÉSORERIE ET COMPTES DE RÉGULARISATION DE L'ACTIF**

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>PLACEMENTS DE TRÉSORERIE - AUTRES PLACEMENTS</b>			
<b>Actions et parts</b> .....	51	.....	.....
Valeur comptable augmentée du montant non appelé .....	8681	.....	.....
Montant non appelé .....	8682	.....	.....
<b>Titres à revenu fixe</b> .....	52	.....	.....
Titres à revenu fixe émis par des établissements de crédit .....	8684	.....	.....
<b>Comptes à terme détenus auprès des établissements de crédit</b> .....	53	.....	.....
Avec une durée résiduelle ou de préavis			
d'un mois au plus .....	8686	.....	.....
de plus d'un mois à un an au plus .....	8687	.....	.....
de plus d'un an .....	8688	.....	.....
<b>Autres placements de trésorerie non repris ci-avant</b> .....	8689	.....	.....

**COMPTES DE RÉGULARISATION**

**Ventilation de la rubrique 490/1 de l'actif si celle-ci représente un montant important**

	Exercice
<i>Malus Creg électricité reporté</i> .....	27.051.946,70
<i>Certificats verts : solidarité et stock</i> .....	28.584.855,71
<i>Energie dans le compteur SNI électricité</i> .....	5.299.525,27
.....	.....

**ETAT DU CAPITAL ET STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT**

**ETAT DU CAPITAL**

**Capital social**

Capital souscrit au terme de l'exercice .....  
 Capital souscrit au terme de l'exercice .....

Codes	Exercice	Exercice précédent
100P	xxxxxxxxxxxxxxxx	74.368,99
(100)	74.368,99	

Modifications au cours de l'exercice .....  
 .....  
 .....

Codes	Valeur	Nombre d'actions
	.....	.....
	.....	.....
	.....	.....
	.....	.....
	2.059,24	166
	61.082,40	4.926
	10.564,80	852
	662,55	53
8702	xxxxxxxxxxxxxxxx	5.997
8703	xxxxxxxxxxxxxxxx	.....

Représentation du capital  
 Catégories d'actions  
*actions RE* .....  
*actions E* .....  
*actions T* .....  
*actions RT* .....  
 Actions nominatives .....  
 Actions au porteur et/ou dématérialisées .....

**Capital non libéré**

Capital non appelé .....  
 Capital appelé, non versé .....  
 Actionnaires redevables de libération  
*actions E* .....  
 .....  
 .....

Codes	Montant non appelé	Montant appelé non versé
(101)	55.776,74	xxxxxxxxxxxxxxxx
8712	xxxxxxxxxxxxxxxx	55.776,74
	55.776,74	55.776,74
	.....	.....
	.....	.....
	.....	.....

**Actions propres**

Détenues par la société elle-même  
 Montant du capital détenu .....  
 Nombre d'actions correspondantes .....  
 Détenues par ses filiales  
 Montant du capital détenu .....  
 Nombre d'actions correspondantes .....

Codes	Exercice
8721	.....
8722	.....
8731	.....
8732	.....
8740	.....
8741	.....
8742	.....
8745	.....
8746	.....
8747	.....
8751	.....

**Engagement d'émission d'actions**

Suite à l'exercice de droits de conversion  
 Montant des emprunts convertibles en cours .....  
 Montant du capital à souscrire .....  
 Nombre maximum correspondant d'actions à émettre .....  
 Suite à l'exercice de droits de souscription  
 Nombre de droits de souscription en circulation .....  
 Montant du capital à souscrire .....  
 Nombre maximum correspondant d'actions à émettre .....

**Capital autorisé non souscrit**

**Parts non représentatives du capital**

Répartition

Nombre de parts .....

Nombre de voix qui y sont attachées .....

Ventilation par actionnaire

Nombre de parts détenues par la société elle-même .....

Nombre de parts détenues par les filiales .....

Codes	Exercice
8761	.....
8762	.....
8771	.....
8781	.....

**STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT DE L'ENTREPRISE À LA DATE DE CLÔTURE DE SES COMPTES, TELLE QU'ELLE RÉSULTE DES DÉCLARATIONS REÇUES PAR L'ENTREPRISE**

**PROVISIONS POUR AUTRES RISQUES ET CHARGES**

**VENTILATION DE LA RUBRIQUE 163/5 DU PASSIF SI CELLE-CI REPRÉSENTE UN MONTANT IMPORTANT**

	Exercice
<i>Créances irrécouvrables</i> .....	572.000,00
<i>Litiges pendants TEGK pension</i> .....	169.300,00
<i>Provision pour réclamation en cours</i> .....	1.366.000,00
.....	.....

## ETAT DES DETTES ET COMPTES DE RÉGULARISATION DU PASSIF

	Codes	Exercice
<b>VENTILATION DES DETTES À L'ORIGINE À PLUS D'UN AN, EN FONCTION DE LEUR DURÉE RÉSIDUELLE</b>		
<b>Dettes à plus d'un an échéant dans l'année</b>		
Dettes financières .....	8801	7.475.655,60
Emprunts subordonnés .....	8811	5.429.770,68
Emprunts obligataires non subordonnés .....	8821	.....
Dettes de location-financement et assimilées .....	8831	295.884,96
Etablissements de crédit .....	8841	1.749.999,96
Autres emprunts .....	8851	.....
Dettes commerciales .....	8861	.....
Fournisseurs .....	8871	.....
Effets à payer .....	8881	.....
Acomptes reçus sur commandes .....	8891	.....
Autres dettes .....	8901	.....
<b>Total des dettes à plus d'un an échéant dans l'année .....</b>	<b>(42)</b>	<b>7.475.655,60</b>
<b>Dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir</b>		
Dettes financières .....	8802	21.123.268,82
Emprunts subordonnés .....	8812	13.574.426,84
Emprunts obligataires non subordonnés .....	8822	.....
Dettes de location-financement et assimilées .....	8832	548.842,14
Etablissements de crédit .....	8842	6.999.999,84
Autres emprunts .....	8852	.....
Dettes commerciales .....	8862	.....
Fournisseurs .....	8872	.....
Effets à payer .....	8882	.....
Acomptes reçus sur commandes .....	8892	.....
Autres dettes .....	8902	.....
<b>Total des dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir .....</b>	<b>8912</b>	<b>21.123.268,82</b>
<b>Dettes ayant plus de 5 ans à courir</b>		
Dettes financières .....	8803	62.166.666,99
Emprunts subordonnés .....	8813	.....
Emprunts obligataires non subordonnés .....	8823	.....
Dettes de location-financement et assimilées .....	8833	.....
Etablissements de crédit .....	8843	10.166.666,99
Autres emprunts .....	8853	52.000.000,00
Dettes commerciales .....	8863	.....
Fournisseurs .....	8873	.....
Effets à payer .....	8883	.....
Acomptes reçus sur commandes .....	8893	.....
Autres dettes .....	8903	.....
<b>Total des dettes ayant plus de 5 ans à courir .....</b>	<b>8913</b>	<b>62.166.666,99</b>

**DETTES GARANTIES** (comprises dans les rubriques 17 et 42/48 du passif)

**Dettes garanties par les pouvoirs publics belges**

	Codes	Exercice
Dettes financières .....	8921	.....
Emprunts subordonnés .....	8931	.....
Emprunts obligataires non subordonnés .....	8941	.....
Dettes de location-financement et assimilées .....	8951	.....
Etablissements de crédit .....	8961	.....
Autres emprunts .....	8971	.....
Dettes commerciales .....	8981	.....
Fournisseurs .....	8991	.....
Effets à payer .....	9001	.....
Acomptes reçus sur commandes .....	9011	.....
Dettes salariales et sociales .....	9021	.....
Autres dettes .....	9051	.....
<b>Total des dettes garanties par les pouvoirs publics belges .....</b>	<b>9061</b>	<b>.....</b>

**Dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de l'entreprise**

Dettes financières .....	8922	.....
Emprunts subordonnés .....	8932	.....
Emprunts obligataires non subordonnés .....	8942	.....
Dettes de location-financement et assimilées .....	8952	.....
Etablissements de crédit .....	8962	.....
Autres emprunts .....	8972	.....
Dettes commerciales .....	8982	.....
Fournisseurs .....	8992	.....
Effets à payer .....	9002	.....
Acomptes reçus sur commandes .....	9012	.....
Dettes fiscales, salariales et sociales .....	9022	.....
Impôts .....	9032	.....
Rémunérations et charges sociales .....	9042	.....
Autres dettes .....	9052	.....
<b>Total des dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de l'entreprise .....</b>	<b>9062</b>	<b>.....</b>

**DETTES FISCALES, SALARIALES ET SOCIALES**

**Impôts** (rubrique 450/3 du passif)

Dettes fiscales échues .....	9072	.....
Dettes fiscales non échues .....	9073	28.868,94
Dettes fiscales estimées .....	450	1.764.791,92

**Rémunérations et charges sociales** (rubrique 454/9 du passif)

Dettes échues envers l'Office National de Sécurité Sociale .....	9076	.....
Autres dettes salariales et sociales .....	9077	1.668.269,08

**COMPTES DE RÉGULARISATION**

**Ventilation de la rubrique 492/3 du passif si celle-ci représente un montant important**

	Exercice
<i>Bonus Creg électricité</i> .....	3.768.465,70
<i>indemnité Opex reçue Telenet 2016</i> .....	160.068,18
<i>contribution fédérale</i> .....	602.285,87
<i>Point de chargement CPAS</i> .....	39.742,46
<i>100 kwh gratuits</i> .....	1.533.032,30
<i>charges arr GCS &amp; WKC 2015</i> .....	809.340,70
<i>Divers</i> .....	0,15

## RÉSULTATS D'EXPLOITATION

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>			
<b>Chiffre d'affaires net</b>			
Ventilation par catégorie d'activité			
.....			
.....			
.....			
Ventilation par marché géographique			
.....			
.....			
.....			
<b>Autres produits d'exploitation</b>			
Subsides d'exploitation et montants compensatoires obtenus des pouvoirs publics	740		
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>			
<b>Travailleurs pour lesquels l'entreprise a introduit une déclaration DIMONA ou qui sont inscrits au registre général du personnel</b>			
Nombre total à la date de clôture	9086	151	156
Effectif moyen du personnel calculé en équivalents temps plein	9087	147,5	154,5
Nombre d'heures effectivement prestées	9088	215.384	217.259
<b>Frais de personnel</b>			
Rémunérations et avantages sociaux directs	620	10.809.737,13	11.064.596,73
Cotisations patronales d'assurances sociales	621	3.594.845,65	3.590.852,98
Primes patronales pour assurances extralégales	622		
Autres frais de personnel	623	775.187,49	733.472,27
Pensions de retraite et de survie	624		
<b>Provisions pour pensions et obligations similaires</b>			
Dotations (utilisations et reprises)	635		-966.069,76
<b>Réductions de valeur</b>			
Sur stocks et commandes en cours			
Actées	9110		
Reprises	9111		
Sur créances commerciales			
Actées	9112	79.569,32	359.430,62
Reprises	9113		
<b>Provisions pour risques et charges</b>			
Constitutions	9115	230.869,32	228.430,62
Utilisations et reprises	9116	79.569,32	510.755,62
<b>Autres charges d'exploitation</b>			
Impôts et taxes relatifs à l'exploitation	640	282.295,93	275.773,09
Autres	641/8		
<b>Personnel intérimaire et personnes mises à la disposition de l'entreprise</b>			
Nombre total à la date de clôture	9096		
Nombre moyen calculé en équivalents temps plein	9097		
Nombre d'heures effectivement prestées	9098		
Frais pour l'entreprise	617		

## RÉSULTATS FINANCIERS ET EXCEPTIONNELS

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>RÉSULTATS FINANCIERS</b>			
<b>Autres produits financiers</b>			
Subsides accordés par les pouvoirs publics et imputés au compte de résultats			
Subsides en capital .....	9125	.....	.....
Subsides en intérêts .....	9126	.....	.....
Ventilation des autres produits financiers			
<i>diverse charges financières</i> .....		7.767,98	6.488,72
TELENET/Canon compensation .....		1.672.734,71	1.516.397,83
Banking Certificats d'énergie verté .....		86.436,02	96.040,02
<b>Amortissement des frais d'émission d'emprunts et des primes de remboursement</b> .....	6501	.....	.....
<b>Intérêts intercalaires portés à l'actif</b> .....	6503	.....	.....
<b>Réductions de valeur sur actifs circulants</b>			
Actées .....	6510	.....	.....
Reprises .....	6511	.....	.....
<b>Autres charges financières</b>			
Montant de l'escompte à charge de l'entreprise sur la négociation de créances .....	653	.....	.....
<b>Provisions à caractère financier</b>			
Dotations .....	6560	.....	.....
Utilisations et reprises .....	6561	.....	.....
<b>Ventilation des autres charges financières</b>			
<i>frais bancaires</i> .....		2.922,25	3.281,14
<i>Netting fin résultat Infrac CVBA</i> .....		529.689,40	429.101,17
<i>Unwinding Swap</i> .....		0,00	2.969.728,00
<i>Divers</i> .....		1.781,94	1.310,15

## RÉSULTATS EXCEPTIONNELS

## Ventilation des autres produits exceptionnels

	Exercice
<i>Netting résultat exceptionnel Infrac CVBA</i> .....	32.648,40
<i>Fin reconc PB PARO EL</i> .....	81.564,95
<i>décompte final NA/KTV 2014</i> .....	132.195,38
<i>exceptionnels divers</i> .....	25.149,27

## Ventilation des autres charges exceptionnelles

<i>dotations de fonds de pension du personel stat.</i> .....	1.601.083,77
<i>autres charges exceptionnel</i> .....	237.531,18
.....	.....

**IMPÔTS ET TAXES**

**IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT**

	Codes	Exercice
<b>Impôts sur le résultat de l'exercice</b> .....	9134	2.321.253,94
Impôts et précomptes dus ou versés .....	9135	556.462,02
Excédent de versements d'impôts ou de précomptes porté à l'actif .....	9136	.....
Suppléments d'impôts estimés .....	9137	1.764.791,92
<b>Impôts sur le résultat d'exercices antérieurs</b> .....	9138	.....
Suppléments d'impôts dus ou versés .....	9139	.....
Suppléments d'impôts estimés ou provisionnés .....	9140	.....
<b>Principales sources de disparités entre le bénéfice avant impôts, exprimé dans les comptes, et le bénéfice taxable estimé</b>		
<i>Déduction des intérêts notionnels</i> .....		-1.801.428,16
<i>dépenses non autorisées</i> .....		520.825,57
<i>DBI</i> .....		-937.140,31
<i>partie imposable de l'écart de réévaluation</i> .....		1.288.023,41

**Incidence des résultats exceptionnels sur le montant des impôts sur le résultat de l'exercice**

**Sources de latences fiscales**

	Codes	Exercice
<b>Latences actives</b> .....	9141	.....
Pertes fiscales cumulées, déductibles des bénéfices taxables ultérieurs .....	9142	.....
Autres latences actives .....		.....
.....		.....
.....		.....
<b>Latences passives</b> .....	9144	.....
Ventilation des latences passives .....		.....
.....		.....
.....		.....

**TAXES SUR LA VALEUR AJOUTÉE ET IMPÔTS À CHARGE DE TIERS**

**Taxes sur la valeur ajoutée, portées en compte**

	Codes	Exercice	Exercice précédent
A l'entreprise (déductibles) .....	9145	8.410.165,77	6.290.044,63
Par l'entreprise .....	9146	2.202.993,67	1.853.493,76
<b>Montants retenus à charge de tiers, au titre de</b>			
Précompte professionnel .....	9147	3.651.774,05	3.776.249,99
Précompte mobilier .....	9148	191.462,02	3.453,00

**DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN**

	Codes	Exercice
<b>GARANTIES PERSONNELLES CONSTITUÉES OU IRRÉVOCABLEMENT PROMISES PAR L'ENTREPRISE POUR SÛRETÉ DE DETTES OU D'ENGAGEMENTS DE TIERS</b> .....	9149	81.600.000,00
<b>Dont</b>		
Effets de commerce en circulation endossés par l'entreprise .....	9150	.....
Effets de commerce en circulation tirés ou avalisés par l'entreprise .....	9151	.....
Montant maximum à concurrence duquel d'autres engagements de tiers sont garantis par l'entreprise .....	9153	81.600.000,00
<b>GARANTIES RÉELLES</b>		
<b>Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par l'entreprise sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de l'entreprise</b>		
Hypothèques		
Valeur comptable des immeubles grevés .....	9161	.....
Montant de l'inscription .....	9171	.....
Gages sur fonds de commerce - Montant de l'inscription .....	9181	.....
Gages sur d'autres actifs - Valeur comptable des actifs gagés .....	9191	.....
Sûretés constituées sur actifs futurs - Montant des actifs en cause .....	9201	.....
<b>Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par l'entreprise sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de tiers</b>		
Hypothèques		
Valeur comptable des immeubles grevés .....	9162	.....
Montant de l'inscription .....	9172	.....
Gages sur fonds de commerce - Montant de l'inscription .....	9182	.....
Gages sur d'autres actifs - Valeur comptable des actifs gagés .....	9192	.....
Sûretés constituées sur actifs futurs - Montant des actifs en cause .....	9202	.....
<b>BIENS ET VALEURS DÉTENUS PAR DES TIERS EN LEUR NOM MAIS AUX RISQUES ET PROFITS DE L'ENTREPRISE, S'ILS NE SONT PAS PORTÉS AU BILAN</b>		
.....		
.....		
.....		
<b>ENGAGEMENTS IMPORTANTS D'ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS</b>		
.....		
.....		
.....		
<b>ENGAGEMENTS IMPORTANTS DE CESSION D'IMMOBILISATIONS</b>		
.....		
.....		
.....		
<b>MARCHÉ À TERME</b>		
<b>Marchandises achetées (à recevoir)</b> .....	9213	.....
<b>Marchandises vendues (à livrer)</b> .....	9214	.....
<b>Devises achetées (à recevoir)</b> .....	9215	.....
<b>Devises vendues (à livrer)</b> .....	9216	.....

ENGAGEMENTS RÉSULTANT DE GARANTIES TECHNIQUES ATTACHÉES À DES VENTES OU PRESTATIONS DÉJÀ EFFECTUÉES

LITIGES IMPORTANTS ET AUTRES ENGAGEMENTS IMPORTANTS

LE CAS ÉCHÉANT, DESCRIPTION SUCCINCTE DU RÉGIME COMPLÉMENTAIRE DE PENSION DE RETRAITE OU DE SURVIE INSTAURÉ AU PROFIT DU PERSONNEL OU DES DIRIGEANTS ET DES MESURES PRISES POUR EN COUVRIR LA CHARGE

PENSIONS DONT LE SERVICE INCOMBE À L'ENTREPRISE ELLE-MÊME

Montant estimé des engagements résultant de prestations déjà effectuées .....

Bases et méthodes de cette estimation

.....  
.....  
.....  
.....

Codes	Exercice
9220	.....

NATURE ET OBJECTIF COMMERCIAL DES OPÉRATIONS NON INSCRITES AU BILAN

A condition que les risques ou les avantages découlant de ces opérations soient significatifs et dans la mesure où la divulgation des risques ou avantages soit nécessaire pour l'appréciation de la situation financière de la société; le cas échéant, les conséquences financières de ces opérations pour la société doivent également être mentionnées

Infrac CVBA est membre de l'unité TVA avec IVEG OV, Infrac-West OV, Infrac Limburg OV, Inter-Energa OV, Inter-Media OV, Inter-Aqua VO, PBE CVBA et Riobra.

AUTRES DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN

Le montant maximum à concurrence duquel d'autres obligations de tiers sont garanties par l'entreprise (code 9153) se compose de :

1. Une garantie solidaire à concurrence de 5.600.000,00 euros accordée à Infrac CVBA pour des prêts KBC
2. Une garantie solidaire à concurrence de 8.800.000 euros accordée à Infrac CVBA pour des lignes de crédit
3. Une garantie solidaire à concurrence de 16.000.000,00 euros accordée dans le cadre de la majoration du programme de billets de trésorerie au sein d'Infrac CVBA
4. Une garantie solidaire à concurrence de 40.000.000,00 d'euros accordée à Infrac CVBA dans le cadre du programme EMTN. PBE a donné une garantie solidaire, avec garantie réciproque, en faveur d'Infrac cvba à concurrence de 8 % (40.000.000 d'euros) du capital de fonctionnement d'Infrac CVBA à concurrence de 500.000.000 d'euros.

Les collaborateurs de PBE peuvent constituer certains droits tels que des primes de jubilé. Les frais relatifs à ces primes, ainsi que les frais pour les départs anticipés sont repris dans la comptabilité, et ce durant l'année où les frais se produisent.

Pension travailleurs statutaires

Modification statut du personnel

Le Conseil d'administration du 15 décembre 2014 a décidé de modifier les dispositions statutaires reprises dans le statut du personnel et applicables aux pensions de ses membres du personnel nommés à titre définitif à compter du 1er janvier 2015

Le régime existant a été transformé d'une part en l'attribution de la « pension communale » (pension légale 1er pilier) et d'autre part une pension complémentaire assurance groupe 2e pilier).

La pension légale du 1er pilier est désormais calculée conformément aux règles des fonctionnaires communaux. La pension complémentaire correspond à la différence entre la pension calculée sur la base du statut d'application avant le 31 décembre 2014 et la pension légale susmentionnée du 1er pilier. Le montant total de la pension (pension légale 1er plier + pension complémentaire

*2e pilier) pour les travailleurs statutaires reste par conséquent le même.*

*La P.B.E. a adhéré à l'ORPSS (système de répartition) à la date du 1er janvier 2015. Ethias demeure le gestionnaire administratif et financier. Du fait de l'adhésion, la pension de base est alignée sur celle de nombreuses administrations publiques.*

*Les pensions en cours ont en grande partie été reprises par l'ORPSS et les nouvelles pensions sont de toute façon à charge de l'ORPSS.*

*Les cotisations patronales à payer suivent dorénavant la cotisation de base déterminée par l'ORPSS, complétées par une cotisation de responsabilisation. Les réserves existantes dans les fonds de pension propres restent la propriété des GRD et seront affectées au cofinancement de la hausse attendue de la cotisation de base et de la cotisation de responsabilisation.*

*Une étude d'Ethias a établi que les dotations actuelles au fonds de pension suffisent pour faire face aux obligations de pension à venir.*

*Les réserves de pension 1<sup>er</sup> pilier constituées par la P.B.E. s'élèvent fin 2015 à 30 millions euro, qui sont entièrement placés à l'extérieur chez l'assureur-pension Ethias. Pour garantir les obligations en matière de pension du personnel statutaire, il a encore été effectué en 2015, conformément aux années précédentes, une dotation complémentaire au fonds de pension externe.*

*Le fonds de pension de la P.B.E. se compose de 2 parties :*

- la partie assurance-groupe pour couvrir les obligations de pension non reprises et les compléments de pension. Les réserves constituées s'élèvent à 7 millions euro ;*
- la partie assurances-cotisations pour compenser les taux des cotisations et les cotisations de responsabilisation. Les réserves constituées s'élèvent à 23 millions euro.*

#### *Soldes régulatoires*

*Les soldes régulatoires relatifs à la période 2010 – 2015 pour l'activité régulée de l'électricité, tels qu'ils ont été enregistrés dans les comptes annuels sous la rubrique comptes de régularisation (chaque année, les déficits ont été enregistrés dans les comptes de régularisation du passif), s'élèvent au total à un déficit cumulé de 23 283 481,00 euro.*

*Comme expliqué de manière détaillée dans le rapport annuel du conseil d'administration, repris au VOL 8, il convient de manipuler ces soldes avec les réserves d'usage, étant donné que la VREG n'a pas encore confirmé définitivement ces montants. Leur compensation intégrale dans les tarifs n'est par conséquent certaine que lors de leur confirmation définitive par le régulateur.*

*Evaluation certificats d'énergie verte (CEV) et certificats de cogénération de chaleur (CCC).*

*Fin 2015, le stock de certificats d'électricité verte (246.596 pièces) et de certificats de cogénération de chaleur (1.593 pièces) représentait 22,02 million euro, repris dans les comptes annuels sous la rubrique comptes de régularisation de l'actif.*

*Dans son décret du 10 janvier 2014, l'autorité flamande a stipulé que tous les gestionnaires de réseau doivent immobiliser ('thésauriser') 1,5 million de certificats durant un certain nombre d'année c. à d. ne pas les offrir sur le marché afin de rééquilibrer l'offre et la demande. Pour la P.B.E., il s'agit de thésauriser 56.073 pièces de CEV et 1.593 pièces de CCC. L'autorité flamande se porte garante pour les certificats thésaurisés (93 euro par certificat EV thésaurisé et 27 euro par certificat CC thésaurisé, soit au total 5,26 million euro pour Infrax West) et a remboursé les frais de financement exposés en 2015. Pour les certificats non thésaurisés, il existe éventuellement le risque qu'à l'avenir, ils ne pourront pas être vendus sur le marché aux prix respectifs de 88 euro et 20 euro, ce qui peut entraîner un déficit supplémentaire dans les frais exogènes des gestionnaires de réseau. La valeur du stock de certificats non thésaurisés de la P.B.E. se monte à environ 16,8 million euro.*

**RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIÉES ET LES ENTREPRISES AVEC LESQUELLES IL EXISTE UN LIEN DE PARTICIPATION**

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>ENTREPRISES LIÉES</b>			
<b>Immobilisations financières</b> .....	(280/1)	.....	.....
Participations .....	(280)	.....	.....
Créances subordonnées .....	9271	.....	.....
Autres créances .....	9281	.....	.....
<b>Créances sur les entreprises liées</b> .....	9291	.....	.....
A plus d'un an .....	9301	.....	.....
A un an au plus .....	9311	.....	.....
<b>Placements de trésorerie</b> .....	9321	.....	.....
Actions .....	9331	.....	.....
Créances .....	9341	.....	.....
<b>Dettes</b> .....	9351	.....	.....
A plus d'un an .....	9361	.....	.....
A un an au plus .....	9371	.....	.....
<b>Garanties personnelles et réelles</b>			
Constituées ou irrévocablement promises par l'entreprise pour sûreté de dettes ou d'engagements d'entreprises liées .....	9381	.....	.....
Constituées ou irrévocablement promises par des entreprises liées pour sûreté de dettes ou d'engagements de l'entreprise .....	9391	.....	.....
<b>Autres engagements financiers significatifs</b> .....	9401	.....	.....
<b>Résultats financiers</b>			
Produits des immobilisations financières .....	9421	.....	.....
Produits des actifs circulants .....	9431	.....	.....
Autres produits financiers .....	9441	.....	.....
Charges des dettes .....	9461	.....	.....
Autres charges financières .....	9471	.....	.....
<b>Cessions d'actifs immobilisés</b>			
Plus-values réalisées .....	9481	.....	.....
Moins-values réalisées .....	9491	.....	.....
<b>ENTREPRISES AVEC UN LIEN DE PARTICIPATION</b>			
<b>Immobilisations financières</b> .....	(282/3)	13.985.627,17	13.985.627,17
Participations .....	(282)	13.985.627,17	13.985.627,17
Créances subordonnées .....	9272	.....	.....
Autres créances .....	9282	.....	.....
<b>Créances</b> .....	9292	.....	.....
A plus d'un an .....	9302	.....	.....
A un an au plus .....	9312	.....	.....
<b>Dettes</b> .....	9352	72.786.610,38	63.344.021,68
A plus d'un an .....	9362	52.000.000,00	52.000.000,00
A un an au plus .....	9372	20.786.610,38	11.344.021,68

**TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIÉES EFFECTUÉES DANS DES CONDITIONS AUTRES QUE CELLES DU MARCHÉ**

**Mention de telles transactions, si elles sont significatives, y compris le montant et indication de la nature des rapports avec la partie liée, ainsi que toute autre information sur les transactions qui serait nécessaire pour obtenir une meilleure compréhension de la position financière de la société**

*En l'absence de cadre légal pour identifier ces transactions avec des parties liées en dehors des conditions du marché normales, nous ne reprenons aucune information sous ce commentaire .....*

.....  
.....  
.....

Exercice
0,00
.....
.....
.....

**RELATIONS FINANCIÈRES AVEC**

**LES ADMINISTRATEURS ET GÉRANTS, LES PERSONNES PHYSIQUES OU MORALES QUI CONTRÔLENT DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT L'ENTREPRISE SANS ÊTRE LIÉES À CELLE-CI OU LES AUTRES ENTREPRISES CONTRÔLÉES DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT PAR CES PERSONNES**

**Créances sur les personnes précitées** .....

Conditions principales des créances  
 .....  
 .....

**Garanties constituées en leur faveur** .....

Conditions principales des garanties constituées  
 .....  
 .....

**Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur** .....

Conditions principales des autres engagements  
 .....  
 .....

**Rémunérations directes et indirectes et pensions attribuées, à charge du compte de résultats, pour autant que cette mention ne porte pas à titre exclusif ou principal sur la situation d'une seule personne identifiable**

Aux administrateurs et gérants .....  
 Aux anciens administrateurs et anciens gérants .....

Codes	Exercice
9500	.....
9501	.....
9502	.....
9503	118.802,82
9504	.....

**LE(S) COMMISSAIRE(S) ET LES PERSONNES AVEC LESQUELLES IL EST LIÉ (ILS SONT LIÉS)**

**Emoluments du (des) commissaire(s)** .....

**Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par le(s) commissaire(s)**

Autres missions d'attestation .....  
 Missions de conseils fiscaux .....  
 Autres missions extérieures à la mission révisoriale .....

**Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par des personnes avec lesquelles le ou les commissaire(s) est lié (sont liés)**

Autres missions d'attestation .....  
 Missions de conseils fiscaux .....  
 Autres missions extérieures à la mission révisoriale .....

Codes	Exercice
9505	8.670,00
95061	14.220,00
95062	.....
95063	20.693,00
95081	.....
95082	.....
95083	.....

**Mentions en application de l'article 133, paragraphe 6 du Code des sociétés**

**INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS NON ÉVALUÉS À LA JUSTE VALEUR**

**ESTIMATION DE LA JUSTE VALEUR DE CHAQUE CATÉGORIE D'INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS NON ÉVALUÉS À LA JUSTE VALEUR DANS LES COMPTES, AVEC INDICATIONS SUR LA NATURE ET LE VOLUME DES INSTRUMENTS**

Valeur de marché IRS taux couverture crédit 10m. conclu le 30/11/2012 .....(+)/(-)  
.....  
.....  
.....

Exercice
-237.734,05
.....
.....
.....

**DÉCLARATION RELATIVE AUX COMPTES CONSOLIDÉS****INFORMATIONS À COMPLÉTER PAR LES ENTREPRISES SOUMISES AUX DISPOSITIONS DU CODE DES SOCIÉTÉS RELATIVES AUX COMPTES CONSOLIDÉS**

**L'entreprise établit et publie des comptes consolidés et un rapport consolidé de gestion\***

**L'entreprise n'établit pas de comptes consolidés ni de rapport consolidé de gestion, parce qu'elle en est exemptée pour la (les) raison(s) suivante(s)\***

L'entreprise et ses filiales ne dépassent pas, sur base consolidée, plus d'une des limites visées à l'article 16 du Code des sociétés\*

L'entreprise est elle-même filiale d'une entreprise mère qui établit et publie des comptes consolidés dans lesquels ses comptes annuels sont intégrés par consolidation\*

Dans l'affirmative, justification du respect des conditions d'exemption prévues à l'article 113, paragraphes 2 et 3 du Code des sociétés

Nom, adresse complète du siège et, s'il s'agit d'une entreprise de droit belge, numéro d'entreprise de l'entreprise mère qui établit et publie les comptes consolidés en vertu desquels l'exemption est autorisée

**INFORMATIONS À COMPLÉTER PAR L'ENTREPRISE SI ELLE EST FILIALE OU FILIALE COMMUNE**

Nom, adresse complète du siège et, s'il s'agit d'une entreprise de droit belge, numéro d'entreprise de l'(des) entreprise(s) mère(s) et indication si cette (ces) entreprise(s) mère(s) établit (établissent) et publie(nt) des comptes consolidés dans lesquels ses comptes annuels sont intégrés par consolidation\*\*:

Si l'(les) entreprise(s) mère(s) est (sont) de droit étranger, lieu où les comptes consolidés dont question ci-avant peuvent être obtenus\*\*:

\* Biffer la mention inutile.

\*\* Si les comptes de l'entreprise sont consolidés à plusieurs niveaux, les renseignements sont donnés d'une part pour l'ensemble le plus grand et d'autre part pour l'ensemble le plus petit d'entreprises dont l'entreprise fait partie en tant que filiale et pour lequel des comptes consolidés sont établis et publiés.

**RELATIONS FINANCIÈRES DU GROUPE DONT L'ENTREPRISE EST À LA TÊTE EN BELGIQUE AVEC LE (LES) COMMISSAIRE(S) ET LES PERSONNES AVEC LESQUELLES IL EST LIÉ (ILS SONT LIÉS)**

**Mentions en application de l'article 134, paragraphes 4 et 5 du Code des sociétés**

**Emoluments du (des) commissaire(s) pour l'exercice d'un mandat de commissaire au niveau du groupe dont la société qui publie des informations est à la tête .....**

Codes	Exercice
9507	.....
95071	.....
95072	.....
95073	.....
9509	.....
95091	.....
95092	.....
95093	.....

**Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies auprès de ce groupe par le(s) commissaire(s)**

Autres missions d'attestation .....

Missions de conseils fiscaux .....

Autres missions extérieures à la mission révisorale .....

**Emoluments des personnes avec lesquelles le (les) commissaire(s) est lié (sont liés) pour l'exercice d'un mandat de commissaire au niveau du groupe dont la société qui publie des informations est à la tête .....**

**Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies auprès de ce groupe par des personnes avec lesquelles le (les) commissaire(s) est lié (sont liés)**

Autres missions d'attestation .....

Missions de conseils fiscaux .....

Autres missions extérieures à la mission révisorale .....

**Mentions en application de l'article 133, paragraphe 6 du Code des sociétés**

**BILAN SOCIAL**

Numéros des commissions paritaires dont dépend l'entreprise: .....

**ETAT DES PERSONNES OCCUPÉES**

**TRAVAILLEURS POUR LESQUELS L'ENTREPRISE A INTRODUIT UNE DÉCLARATION DIMONA OU QUI SONT INSCRITS AU REGISTRE GÉNÉRAL DU PERSONNEL**

**Au cours de l'exercice**

**Nombre moyen de travailleurs**

Temps plein .....  
 Temps partiel .....  
 Total en équivalents temps plein (ETP) .....

**Nombre d'heures effectivement prestées**

Temps plein .....  
 Temps partiel .....  
 Total .....

**Frais de personnel**

Temps plein .....  
 Temps partiel .....  
 Total .....

**Montant des avantages accordés en sus du salaire .....**

Codes	Total	1. Hommes	2. Femmes
1001	133,1	118,2	14,9
1002	20,1	2,6	17,5
1003	147,5	119,8	27,7
<b>Nombre d'heures effectivement prestées</b>			
1011	194.513	172.135	22.378
1012	20.871	2.173	18.698
1013	215.384	174.308	41.076
<b>Frais de personnel</b>			
1021	13.189.760,56	11.711.127,85	1.478.632,71
1022	1.990.009,71	255.688,50	1.734.321,21
1023	15.179.770,27	11.966.816,35	3.212.953,92
1033	.....	.....	.....

**Au cours de l'exercice précédent**

Nombre moyen de travailleurs en ETP .....  
 Nombre d'heures effectivement prestées .....  
 Frais de personnel .....  
 Montant des avantages accordés en sus du salaire .....

Codes	P. Total	1P. Hommes	2P. Femmes
1003	154,5	124,5	30,0
1013	217.259	172.906	44.353
1023	15.388.921,98	12.247.323,87	3.141.598,11
1033	.....	.....	.....

**TRAVAILLEURS POUR LESQUELS L'ENTREPRISE A INTRODUIT UNE DÉCLARATION DIMONA OU QUI SONT INSCRITS AU REGISTRE GÉNÉRAL DU PERSONNEL (suite)**

	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
<b>A la date de clôture de l'exercice</b>				
<b>Nombre de travailleurs</b> .....	105	132	19	145,3
<b>Par type de contrat de travail</b>				
Contrat à durée indéterminée .....	110	132	19	145,3
Contrat à durée déterminée .....	111	.....	.....	.....
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini .....	112	.....	.....	.....
Contrat de remplacement .....	113	.....	.....	.....
<b>Par sexe et niveau d'études</b>				
Hommes .....	120	116	3	117,6
de niveau primaire .....	1200	1	.....	1,0
de niveau secondaire .....	1201	77	2	77,8
de niveau supérieur non universitaire .....	1202	27	1	27,8
de niveau universitaire .....	1203	11	.....	11,0
Femmes .....	121	16	16	27,7
de niveau primaire .....	1210	.....	2	1,0
de niveau secondaire .....	1211	6	2	7,5
de niveau supérieur non universitaire .....	1212	8	9	14,9
de niveau universitaire .....	1213	2	3	4,3
<b>Par catégorie professionnelle</b>				
Personnel de direction .....	130	20	4	23,2
Employés .....	134	112	15	122,1
Ouvriers .....	132	.....	.....	.....
Autres .....	133	.....	.....	.....

**PERSONNEL INTÉRIMAIRE ET PERSONNES MISES À LA DISPOSITION DE L'ENTREPRISE**

	Codes	1. Personnel intérimaire	2. Personnes mises à la disposition de l'entreprise
<b>Au cours de l'exercice</b>			
Nombre moyen de personnes occupées .....	150	.....	.....
Nombre d'heures effectivement prestées .....	151	.....	.....
Frais pour l'entreprise .....	152	.....	.....

**TABLEAU DES MOUVEMENTS DU PERSONNEL AU COURS DE L'EXERCICE**

**ENTRÉES**

**Nombre de travailleurs pour lesquels l'entreprise a introduit une déclaration DIMONA ou qui ont été inscrits au registre général du personnel au cours de l'exercice .....**

**Par type de contrat de travail**

- Contrat à durée indéterminée .....
- Contrat à durée déterminée .....
- Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini .....
- Contrat de remplacement .....

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
205	1	.....	1,0
210	1	.....	1,0
211	.....	.....	.....
212	.....	.....	.....
213	.....	.....	.....

**SORTIES**

**Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été inscrite dans une déclaration DIMONA ou au registre général du personnel au cours de l'exercice .....**

**Par type de contrat de travail**

- Contrat à durée indéterminée .....
- Contrat à durée déterminée .....
- Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini .....
- Contrat de remplacement .....

**Par motif de fin de contrat**

- Pension .....
- Chômage avec complément d'entreprise .....
- Licenciement .....
- Autre motif .....
- le nombre de personnes qui continuent, au moins à mi-temps, à prester des services au profit de l'entreprise comme indépendants .....

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
305	5	1	5,8
310	5	1	5,8
311	.....	.....	.....
312	.....	.....	.....
313	.....	.....	.....
340	4	.....	4,0
341	.....	.....	.....
342	1	.....	1,0
343	.....	1	0,8
350	.....	.....	.....

**RENSEIGNEMENTS SUR LES FORMATIONS POUR LES TRAVAILLEURS AU COURS DE L'EXERCICE**

**Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère formel à charge de l'employeur**

Nombre de travailleurs concernés .....  
 Nombre d'heures de formation suivies .....  
 Coût net pour l'entreprise .....  
     dont coût brut directement lié aux formations .....  
     dont cotisations payées et versements à des fonds collectifs .....  
     dont subventions et autres avantages financiers reçus (à déduire) .....

Codes	Hommes	Codes	Femmes
5801	90	5811	17
5802	1.094	5812	189
5803	68.906,25	5813	17.003,22
58031	68.906,25	58131	17.003,22
58032	.....	58132	.....
58033	.....	58133	.....
5821	114	5831	26
5822	1.914	5832	541
5823	120.555,54	5833	34.098,75
5841	.....	5851	.....
5842	.....	5852	.....
5843	.....	5853	.....

**Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère moins formel ou informel à charge de l'employeur**

Nombre de travailleurs concernés .....  
 Nombre d'heures de formation suivies .....  
 Coût net pour l'entreprise .....

**Initiatives en matière de formation professionnelle initiale à charge de l'employeur**

Nombre de travailleurs concernés .....  
 Nombre d'heures de formation suivies .....  
 Coût net pour l'entreprise .....

## RÈGLES D'ÉVALUATION

### RÈGLES D'ÉVALUATION

#### A. GÉNÉRALITÉS

Conformément aux dispositions du code des sociétés, le conseil d'administration a arrêté les règles détaillées ci-après, qu'il convient d'appliquer pour la clôture des comptes annuels.

#### B. RÈGLES D'ÉVALUATION SPÉCIFIQUES

##### 1. Frais d'établissement

Les frais qui sont antérieurs à l'exploitation et les différents frais concernant les actifs immobilisés en cours, sont évalués à leur prix de revient. Ces frais sont amortis linéairement sur 5 ans.

##### 2. Immobilisations incorporelles

La rubrique des immobilisations incorporelles comprend les frais des licences de software, qui sont évaluées à leur valeur d'acquisition. Les frais des licences de software sont amortis linéairement sur 10 ans.

##### 3. Immobilisations corporelles

En 2012 et 2013, les valeurs comptables des IC ont été alignées sur l'inventaire technique de ces actifs. Ceci a pour conséquence qu'il y a eu un déplacement dans les différentes composantes des actifs (valeurs d'origine, plus-values et amortissements). Ceci a été réglé en 2014. Ces déplacements ont été reproduits dans le rapport annexé aux comptes annuels. Ces déplacements n'ont pas eu d'impact sur les valeurs comptables nettes des actifs concernés.

#### Amortissements

##### Réseau de transport :

Les amortissements du réseau de transport sont appliqués conformément aux directives de la CREG, telles qu'elles figurent dans l'AR sur les tarifs pluriannuels (AR du 8 juin 2007).

- 2 % (50 ans) pour les câbles et lignes de 36 kV et 150 kV;
- 3 % (33 ans) pour les bâtiments et l'équipement des stations de 36 kV et 150 kV.

A partir de 2008, les réévaluations historiques aussi bien que les plus-values RAB sont amorties de 2%.

##### Réseau de distribution :

Les pourcentages d'amortissement utilisés sont :

- 2% (50 ans) pour les câbles et lignes de la distribution de l'électricité et les conduites de la distribution du gaz naturel ;
- 3% (33 ans) pour les bâtiments industriels, postes, stations, raccordements et appareillages de mesure de la distribution de l'électricité et du gaz naturel ;
- 3% (33 ans) pour les stations de tête, mâts d'antenne, réseaux supertrunk et câbles à fibres de verre de la télédistribution ;
- 5% (20 ans) pour les réseaux de distribution (réseau primaire et secondaire) et raccordements à la télédistribution ;
- 10% (10 ans) pour compteurs à budget et compteurs intelligents, installations CGC, télétransmission et fibres optiques, appareillage de mesure de la télédistribution, CAB, commande

télé et équipement électronique de la télédistribution ;

Autres actifs :

- 2% (50 ans) pour bâtiments administratifs ;
- 10% (10 ans) pour équipement de laboratoire, équipement de dispatching, outillage et mobilier et les autres immobilisations corporelles ;
- 20 % (5 ans) pour le matériel roulant et l'informatique ;
- le leasing et les droits assimilés sont amortis conformément à la durée du contrat de l'actif concerné ;
- 33% (3 ans) équipement administratif (informatique et équipement de bureau) ;
- 2 % (50 ans) pour réseaux d'éclairage public ;
- 5% (20 ans) pour signalisation routière (éclairage public) ;
- 5% (20 ans) pour poteaux et armatures (éclairage public).

Actifs immobiliers en cours et acomptes versés.

Aucun amortissement n'est comptabilisé pour immobilisations corporelles en cours (rubrique 27). Ces actifs (rubrique 27) sont transférés à la rubrique immobilisations corporelles (rubrique 23) au moment de la réception du projet. Les frais indirects relatifs aux investissements sont activés.

Les interventions des clients dans les frais d'investissement sont considérées comme une diminution de la valeur d'acquisition des actifs immobilisés y afférents. Il n'est pas appliqué d'amortissement sur les actifs immobilisés en cours (travaux en voie d'exécution), ni sur les terrains.

Eléments des prix de revient

Les frais activés des entrepreneurs, frais directs de personnel et matériaux sont majorés d'un supplément forfaitaire pour frais indirects de 16,5%. En outre, les frais indirects de personnel des services administratifs sont imputés aux immobilisations corporelles suivant une clé de répartition.

Les frais activés sont versés aux immobilisations via la passation au crédit de la rubrique 614 et non pas via la rubrique 72, production immobilisée.

#### 4. Immobilisations financières

Celles-ci sont comptabilisées à leur valeur d'acquisition.

Au cas où il subsisterait une moins-value, on procède à une réduction de valeur.

#### 5. Stocks et commandes en cours d'exécution.

Les stocks en magasin sont repris au bilan aux prix moyens mobiles.

Les commandes en cours d'exécution sont reprises à leur prix de revient. Les acomptes sont repris dans le bilan à la rubrique 46.

#### 6. Créances et dettes

Les créances et les dettes sont comptabilisées à leur valeur d'origine. Au 31 décembre 2015, il n'y avait ni créances, ni dettes en devises.

Toutes les factures impayées des clients sont passées aux pertes après la clôture des procédures de remboursement.

Attendu que dans le bilan d'Infrax, les créances sont comptabilisées au nom et pour compte des

gestionnaires de réseau de distribution affiliés à Infrax, les provisions pour créances douteuses reprises dans le bilan d'Infrax pour compte de la P.B.E., sont comptabilisées chez la P.B.E. sous la rubrique 16.

Sont considérés comme douteux les débiteurs suivants :

- les clients mis en faillite ou les débiteurs qui ont demandé un concordat ;
- les débiteurs chez qui la livraison a été suspendue pour cause de défaut de paiement ;
- les créances sur des clients qui ont déménagé et sont hors d'atteinte.

Règles pour provisionner le non-paiement de créances commerciales sur base du bilan échu le 31 décembre de l'exercice clos. À cet effet, il est fait une distinction entre, d'une part, les clients dropés (fournisseur social) et, d'autre part, les clients non-dropés (autres clients).

Pour chacun de ces groupes de clients, le calcul est effectué comme suit :

Clients dropés (fournisseur social)

\* pour les créances des clients dropés avec convention de paiement, il est perçu une provision de 50% sur le total du solde impayé, hors TVA ;

\* pour les créances des clients avec règlement collectif de dettes, il est prévu une provision de 100% sur le total du solde impayé, hors TVA ;

\* pour les autres créances, il est prévu une provision de 100% du solde hors T.V.A. sur celles qui restent impayées pendant plus de six mois (180 jours).

Clients non-dropés - autres clients

Pour le calcul de la provision sur les autres créances, on applique les pourcentages suivants :

- solde impayé hors T.V.A. avec échéance < 60 jours : 0%;
- solde impayé hors T.V.A. avec échéance > 60 jours et < 180 jours: 20%;
- solde impayé hors T.V.A. avec échéance > 180 jours et < 365 jours: 40%;
- solde impayé hors T.V.A. avec échéance > 365 jours et < 730 jours: 60%;
- solde impayé hors T.V.A. avec échéance > 730 jours: 80%.

#### 7. Transfert aux réserves immunisées

La première loi-programme contenait une disposition aux termes de laquelle, e. a., les anciens bénéficiaires réservés qui étaient comptabilisés dans les comptes annuels concernant la dernière année au cours de laquelle une intercommunale était assujettie à l'impôt sur les personnes morales, ne restent exonérés de l'impôt sur les sociétés que si et dans la mesure où, il est satisfait aux conditions d'insaisissabilité. Pour anticiper l'application de cette disposition transposition transitoire, les entités d'Infrax ont transféré dans les comptes annuels au 31 décembre 2014, les réserves disponibles, les bénéfices reportés (y compris les résultats nets de l'exercice 2014 qui seraient réservés), sur ce qu'on appelle une réserve immunisée (code 132).

La deuxième loi-programme du 10 août 2015 a supprimé la condition d'insaisissabilité et a formellement disposé que les réserves constituées dans le passé, sont considérées sous le régime de l'impôt sur les sociétés, comme des réserves soumises à l'impôt. Aussi les réserves insaisissables constituées ont-elles été retransférées le 31 décembre 2015 par toutes les entités concernées, aux réserves disponibles. Ce transfert a été effectué dir

## **Rapport sur l'exercice 2015 fait par le conseil d'administration de la P.B.E. ACM à l'assemblée générale du 27 mai 2016.**

---

Conformément aux dispositions légales et statutaires, nous rendons compte des activités de la P.B.E. ACM ("association chargée de mission") au cours de l'exercice écoulé et nous soumettons à l'approbation les comptes annuels de 2015.

La P.B.E. a été constituée le 8 février 1928 et compte 26 associés : 24 associés communaux et les provinces du Brabant flamand et du Brabant wallon.

A l'A.G.E. du 21 juin 2010, il a été décidé d'adhérer en tant qu'associée à la société d'exploitation Infrax scrl.

### **Infrax**

Infrax est garante, dans le cadre des lignes d'action telles que formulées par ses associés, de l'exploitation, de l'entretien et du développement des réseaux dans les activités de l'électricité, du gaz naturel, de la télédistribution et de l'égouttage.

Au nom de et pour compte de ses actionnaires, elle réalise entre autres les tâches suivantes :

- prester des services de management et autres et mettre ses connaissances à la disposition de ses actionnaires ;
- préparer et exécuter les décisions des organes d'administration de ses actionnaires ;
- toutes les tâches opérationnelles dans le cadre de l'exploitation, de l'entretien et du développement des réseaux ;
- prester tous services aux utilisateurs des réseaux de distribution dans le cadre des activités de ses actionnaires sur les plans technique, administratif et commercial ;
- promouvoir la coopération entre les actionnaires sur le plan des problèmes de distribution.

Le processus d'intégration au sein d'Infrax a été poursuivi en 2015.

### **Investissements**

Les investissements bruts réalisés en 2015 se montent à 16.388.982 euro pour l'activité électricité, 3.039.830 euro pour l'activité télédistribution et 801.841 euro pour les investissements communautaires.

Les interventions facturées à des tiers se montent à 4.458.444 euro pour l'activité électricité et à 276.431 euro pour l'activité télédistribution.

Les actifs en voie de construction portés au bilan de la P.B.E. se montent à 12.956.879 euro pour l'activité électricité et à 2.997.278 euro pour l'activité télédistribution.

### **Nouvelle méthodologie tarifaire en Flandre.**

En 2015, la VREG, le régulateur flamand, a instauré une nouvelle méthodologie tarifaire dite régulation des revenus ("price cap"), dans laquelle le revenu autorisé est calculé sur base de l'analyse des tendances. Il est fait une distinction entre frais endogènes. Pour les frais endogènes c. à d. les frais sur lesquels la P.B.E. n'a aucune prise, tels que le prix d'achat des certificats d'électricité verte ou les primes URE octroyées, l'ancien système costplus reste d'application.

Fin décembre 2014, la VREG, le régulateur flamand, a approuvé les tarifs de réseau pour 2015 sur base de la nouvelle méthodologie tarifaire, en vertu de laquelle ceux-ci ont également été adaptés au niveau plus élevé des frais exogènes.

Les tarifs de réseau appliqués durant la période 2010-2014 n'avaient pas prévu l'énorme succès des panneaux solaires (e.a. le rachat obligatoire des certificats verts), à cause duquel les gestionnaires de réseau ont accumulé des déficits considérables et ont été obligés de recourir à des emprunts pour financer ceux-ci.

Aussi les tarifs du réseau de l'électricité ont-ils fortement augmenté en 2015. La hausse des tarifs a fait en sorte qu'il n'y a plus eu de déficits supplémentaires à cause des CEV, mais n'a pas encore résolu le problème de la récupération des déficits encourus depuis 2010.

Pour la P.B.E., le revenu autorisé en Flandre en 2015 pour la distribution de l'électricité, s'élève à 49,0 millions euro (ceci constitue une hausse de 8,6 millions euro par rapport à 2014). En outre, il a été tenu compte dans la détermination des tarifs de l'électricité, d'une baisse de la quantité de kWh transportés.

A cause de cela, les tarifs du réseau de l'électricité de la P.B.E. ont augmenté en moyenne de 35 % en 2015.

En Wallonie, la CWAPE, le régulateur wallon, a provisoirement repris l'ancienne méthodologie tarifaire de la CREG pour la détermination du budget et des tarifs. Une nouvelle méthodologie tarifaire a été élaborée et sera vraisemblablement introduite en 2017 ou 2018.

### **Tarif pour prosommateur**

La Flandre a également instauré un nouveau tarif entré en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2015 et qui concerne les clients possédant des panneaux solaires raccordés à un compteur électrique tournant à l'envers : le tarif prosommateur. Grâce à ce tarif, qui s'élève à environ 80 euro/kW, les propriétaires de panneaux solaires participent également aux frais pour l'utilisation du réseau électrique.

Celui qui produit lui-même de l'électricité fait en effet une double utilisation du réseau électrique : pour y injecter de l'électricité lorsque sa propre consommation est inférieure à ce que produisent les panneaux solaires ou pour prélever de l'électricité lorsque sa propre production ne suffit pas, par exemple en soirée et pendant la nuit.

### **Impôt sur les sociétés**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015, les intercommunales ne sont plus automatiquement exonérées de l'impôt sur les sociétés.

Tous les GRD d'Infrac, à l'exception de ceux qui s'occupent exclusivement de la gestion des égouts (Riobra et Inter-aqua), sont donc assujettis à l'impôt sur les sociétés depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015.

En 2015, la P.B.E. a subi une pression fiscale de 2,3 millions euro. Ce montant peut être récupéré via une hausse des tarifs de réseau de distribution. Pour les actionnaires, les méthodologies tarifaires de la VREG et de la CWAPE prévoient en effet une rémunération nette équitable, c. à d. après impôt.

En conséquence de l'impôt sur les sociétés, la VREG a augmenté le revenu autorisé électricité 2015 de +1,9 million euro sur base annuelle. En Wallonie, la CWAPE a augmenté le budget annuel de 0,5 million euro.

### **Récupération des soldes**

A la requête d'Infrac, la cour d'appel de Bruxelles, dans un arrêt rendu le 30 juin 2015, a statué sur la question de savoir lequel des 2 régulateurs (la CREG fédérale ou la VREG + CWAPE régionales) doit formellement constater les soldes pour la période 2010-2014. Dans son arrêt, la cour a statué qu'il revenait à la VREG/CWAPE de se prononcer sur les soldes – également sur ceux constitués entre 2010 et 2014.

En conséquences de cela et après une tournée de consultations, la VREG a décidé de récupérer les soldes 2010-2014 sur une période de 5 ans, commençant à partir de 2016. Auparavant, la VREG avait décidé d'incorporer les soldes 2008-2009, qui avaient déjà été formellement approuvés par la CREG, dans les tarifs 2015 et 2016.

### **Soldes réglementaires au 31 décembre 2015**

Jusqu'à fin 2014, le cadre réglementaire en vigueur était celui de la méthodologie cost-plus appliquée par la CREG. En l'occurrence, une distinction était faite entre frais 'contrôlables' et frais 'non contrôlables'.

La différence entre frais non contrôlables évalués et frais non contrôlables réels était reprise en tant que créance ("actif réglementaire") ou en tant que dette ("passif réglementaire") et était donc réglée dans une période tarifaire postérieure. La différence entre le volume de vente réel et le volume évalué dans le budget était également réglée dans une période tarifaire postérieure. Ces différences se résolvait alors par une hausse ou bien une baisse des tarifs à venir.

Le tableau ci-dessous montre la situation des soldes au 31 décembre 2015 pour l'activité électricité régulée, tels que ceux-ci ont également été incorporés dans les comptes annuels 2015 de la P.B.E. (- déficit et comptabilisé en tant que créance, + excédent et comptabilisé en tant que dette).

<b>Soldes distribution électricité</b>		
Soldes frais non contrôlables au 31/12/2014	(1)	-27.644.571
Récupération en 2015 soldes 2008/2009	(2)	+1.356.939
Soldes frais exogènes et différences de volumes 2015	(3)	+3.488.199
Soldes de la contribution fédérale jusqu'à 2014 inclus	(4)	- 484.048
<b>Total</b>	<b>(5)</b>	<b>-23.283.481</b>

(-: déficit, majoration tarifaire dans la période tarifaire suivante ; +: excédent, baisse tarifaire dans la période tarifaire suivante).

L'excédent dans les frais exogènes en 2015 est probablement la suite de la suppression du plafond de la solidarisation des certificats verts d'électricité et de cogénération de chaleur en 2014 et 2015.

Ces tableaux doivent être traités avec les réserves d'usage, étant donné que la VREG et la CWAPE n'ont pas encore définitivement confirmé ces chiffres. De ce fait, la récupération intégrale n'aura de caractère certain qu'après la confirmation définitive du régulateur.

#### **Evaluation certificats d'électricité verte (CEV) et certificats de cogénération de chaleur (CCC)**

En ce qui concerne aussi bien l'électricité verte que la cogénération de chaleur, il y a eu de nouveau en 2015 un excédent de certificats, dont seulement une partie restreinte a pu être vendue par les gestionnaire de réseau.

Fin 2015, la provision de certificats d'électricité verte et de cogénération de chaleur représente un montant van 165,2 million euro pour l'ensemble d'Infrax, soit une hausse de 35,5 million euro. Dans les comptes annuels de la P.B.E., la provision de certificats est reprise dans les comptes de régularisation de l'actif.

Provision	31/12/2015		31/12/2014		Augmentation / Diminution	
	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur		
CEV	246.596	21.980.811	209.426	18.709.853	+37.170	+3.270.958
CCC	1.593	43.011	18.320	391.068	-16.727	-348.057
<b>Total</b>	<b>248.189</b>	<b>22.023.822</b>	<b>227.746</b>	<b>19.100.921</b>	<b>+20.443</b>	<b>+2.922.901</b>

Par décret du 10 janvier 2014, l'autorité flamande a stipulé que tous les gestionnaires de réseau doivent bloquer ("thésauriser") 1,5 million de certificats durant un certain nombre d'années, c. à d. ne pas les offrir sur le marché afin de rééquilibrer l'offre et la demande. Pour la P.B.E., il s'agit de thésauriser 56.073 pièces de CEV et 1.593 pièces CCC. L'autorité flamande se porte garante pour les certificats thésaurisés (93 euro par certificat EV thésaurisé et 27 euro par certificat CC thésaurisé, soit au total 5,3 millions euro) et a remboursé les frais de financement exposés en 2015. Pour les certificats non thésaurisés, il existe éventuellement le risque qu'à l'avenir, ils ne pourront pas être vendus sur le marché, ce qui peut entraîner un déficit supplémentaire dans les frais exogènes des gestionnaires de réseau. La valeur de la provision de certificats non thésaurisés se monte à environ 16,8 millions euro.

### **Nouveaux tarifs de réseau électricité 2016**

Fin 2015, la VREG a communiqué le nouveau revenu autorisé pour 2016. Pour la distribution de l'électricité, celui-ci a été fixé, compte tenu des différentes dispositions du décret en matière d'énergie, à 50.567.871 euro.

Ce budget tient compte de :

- la récupération en 5 ans des déficits historiques issus de la période 2010-2014. De ce fait, la P.B.E. pourra récupérer en 2016 6.086.844 euro provenant du passé.
- la suppression des kWh gratuits à partir de 2016
- la suppression du plafond imposé à la solidarisation des certificats d'électricité verte et de cogénération de chaleur.

Il en résulte qu'à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2016, les tarifs de réseau de l'électricité baisseront en moyenne de -0,8 % chez la P.B.E.

### **Augmentation contribution au fonds énergétique à partir du 1<sup>er</sup> mars 2016**

La contribution au fonds énergétique a déjà été instaurée par le décret du 19 décembre 2014. Les contributions, calculées par point de prélèvement, servent à financer les frais de fonctionnement de la VREG et les frais du call d'électricité verte.

Afin d'aborder le fond de la problématique des provisions historiques de certificats invendus, le gouvernement flamand a augmenté dans une mesure importante la contribution au fonds énergétique à partir du 1<sup>er</sup> mars 2016. La nouvelle contribution est fonction de la tranche de consommation et rapportera au total 492 millions euro sur base annuelle. Cela devrait suffire à supprimer l'excédent de certificats en Flandre à l'horizon de 2021.

### **Telenet**

Le 28 juin 2008, l'apport de la branche d'activité relative aux abonnés au câble analogique et numérique et aux produits de la câblotélévision a fait l'objet d'un accord avec Telenet et une emphytéose de 38 ans a été établie sur le réseau câblé.

Cela a été effectivement réalisé le 1<sup>er</sup> octobre 2008 par la passation des actes notariés.

A la suite de la reprise de la clientèle de la câblotélévision et d'une emphytéose par Telenet sur le réseau câblé, Belgacom, devenu maintenant Proximus, a introduit auprès du tribunal de première instance une action en annulation des contrats et en obtention de dommages-intérêts. Cette demande a été rejetée en première instance (jugement du 6/4/2009). Proximus

a introduit un recours contre cette décision auprès de la cour d'appel d'Anvers. Mais l'affaire a alors été renvoyée au rôle.

A la suite d'un arrêt rendu par le conseil d'Etat dans cette affaire (le 26 mai 2014), Proximus a déposé ses conclusions, accompagnées d'un rapport de Frontier Economics. Dans ses conclusions, Proximus demande qu'on lui transmette l'intégralité des documents concernant l'accord entre Telenet, Interkabel et les sociétés du câble. Elle demande en même temps que ces accords soient annulés et que les différentes sociétés du câble soient condamnées à verser des dommages-intérêts provisionnels. Le conseil d'administration est convaincu que les risques et les incertitudes qui y sont liées, compte tenu de tous les éléments actuellement connus, sont suffisamment couverts chez Interkabel et/ou dans les comptes annuels des GRD concernés, pour y faire face.

### **Infra-X-net**

La convention avec Telenet prévoit que la câbloinfrastructure reste la propriété des GRD et qu'Infrac peut offrir aux communes câblées des services déterminés relatifs à cette infrastructure.

Dans ce cadre, Infrac offre aux communes, via le réseau câblé, les services suivants :

- Infra-LAN-net : il s'agit du raccordement de différents bâtiments des communes/CPAS à un réseau informatique propre ;
- Infra-TEL-net : il s'agit du raccordement des téléphones et des centrales téléphoniques de bâtiments au bâtiment principal de la commune. Ce bâtiment principal est alors raccordé, via le réseau câblé, à l'opérateur téléphonique partagé avec Infrac ;
- Infra-INTER-net : l'octroi à différents bâtiments d'un accès bande large à Internet via le réseau câblé.

Ce nouveau service connaît un grand succès commercial : fin 2015, 77 communes et la province du Limbourg ont adhéré à cette activité, ce qui représente un facteur de succès de 85 % pour les communes reliées au câble.

### **Projet Roadrunner**

Roadrunner est le nom du projet pour l'élargissement de l'actuelle largeur de bande de 606/862 MHz en 1 GHz. Cet élargissement est nécessaire à cause de la demande sans cesse croissante de volume des données, rapidité, services interactifs, HQ video, ... Pour rester en mesure de répondre à cette demande, le réseau de câblotélévision doit être continuellement élargi. Tous les matériaux qui ne sont pas compatibles avec 1GHz, doivent être remplacés (amplificateurs de ligne principale, amplificateurs de distribution, séparateurs de distribution, séparateurs, boîtes de dérivation et connecteurs).

Le prix de revient de Roadrunner est estimé à 45 millions euro pour l'ensemble d'Infrac, soit €80/client. Le déroulement durera jusqu'en 2018.

**Wifi public**

Le conseil d'administration avait marqué son accord sur la proposition d'offrir comme nouveau service un wifi public aux communes câblées d'Infrax.

6 projets expérimentaux ont été lancés : Hasselt, Genk, Neerpelt, Diest, Diksmuide et Torhout, où des réseaux provisoires ont été installés pour couvrir 1 zone wifi par commune. Le but est d'acquérir l'expérience pratique en vue de préparer le développement vers les communes intéressées. Les wifi publics sont raccordés au réseau à fibres de verre d'Infrax, qui relie les bâtiments communaux entre eux et à Infrax. Les communes participantes investissent uniquement dans le hardware (points d'accès, antennes, ...), les travaux de génie civil de l'électricité et du réseau et les frais d'installation, si le financement n'en est pas assuré par des fonds disponibles du GRD. Les projets expérimentaux se déroulent sans encombre et rencontrent un franc succès.

**Programme EMTN**

En vue du financement des dépenses d'investissement dans les réseaux de l'électricité, de la télédistribution, du gaz naturel et de l'égouttage, ainsi que du financement du fonds de roulement, Infrax scrl a lancé un programme EMTN (European Medium Term Notes) lancé pour l'émission d'obligations pour un montant total de 500.000.000 euro étalé sur 4 ans.

Ce programme s'inscrit dans le cadre d'une diversification des sources de financement, à côté du financement classique actuel via les emprunts bancaires, les lignes de crédit à court terme et l'émission de certificats de trésorerie.

Après le succès remporté par la première émission d'obligations lancée par Infrax scrl fin octobre 2013, à concurrence de 250.000.000 euro, un montant de 20.000.000 euro a été attribué à la P.B.E. Cette attribution a été libellée sous la forme d'un emprunt intersociétés d'une durée de 10 ans entre Infrax scrl et la P.B.E.

Après le même succès rencontré par la deuxième émission lancée par Infrax scrl fin octobre 2014 à concurrence de 250.000.000 euro, un montant de 32.000.000 euro a été attribué à la P.B.E. Cette attribution a également été libellée sous la forme d'un emprunt intersociétés conclu entre Infrax scrl et la P.B.E. pour une durée de 15 ans.

Le cautionnement total de la P.B.E. pour les facilités de crédit d'Infrax, qu'ils soient utilisés ou non, s'élève à € 81.280.000.

**Instruments financiers**

La P.B.E. fait usage des instruments financiers visés par l'article 96,8 du code des sociétés. Pour la couverture (complète) de ses emprunts à long terme, un IRS a été contracté pour un montant de 10 millions pour une période courant jusqu'à 2022. Pour de plus amples explications, il est renvoyé aux explications données dans les comptes annuels.

### Cadre juridique

En 2015, les GRD d'Infrax ont été impliqués dans les procédures suivantes :

1. Boonen et autres/Electrabel : dans cette affaire, plus de 1 600 parties ont réclamé devant le juge de paix de Deurne (une indemnité provisionnelle pour) le remboursement des redevances de distribution payées depuis 2009, ainsi qu'une interdiction de facturer à l'avenir des redevances de distribution sur base de l'article 49 (sic) de la loi de 15 décembre 2009 (qui ratifie entre autres deux arrêtés royaux tarifaires). Leur action était basée sur un arrêt de la Cour constitutionnelle du 31 mai 2011, qui annule la ratification par la voie légale de quelques articles de la réglementation tarifaire, ce qui, selon les demandeurs, enlèverait tout fondement à la facturation d'une redevance de distribution. Leur action était dirigée contre Electrabel et a ensuite été étendue par certains demandeurs à Electrabel Customer Solutions. Electrabel a assigné en garantie près de la totalité des gestionnaires de réseau belges. Aussi bien l'Etat belge que la CREG ont été impliqués dans cette affaire. Par jugement du 31 janvier 2014, le juge de paix s'est déclaré incompétent et a renvoyé l'affaire devant la cour d'appel de Bruxelles. Depuis lors, il n'y a eu aucune évolution dans cette affaire.
2. Booms et Asman/CREG : En avril 2011, la CREG avait rectifié les tarifs de distribution d'Inter-energa et d'Iveg. Ces décisions ont été attaquées devant la cour d'appel de Bruxelles par deux personnes physiques. En juin 2012, la même cour a jugé que la rectification tarifaire était justifiée quant au fond, mais que la CREG avait basé celle-ci sur une disposition législative erronée. La cour a cependant reconnu qu'il pourrait être souhaitable de maintenir provisoirement les conséquences des décisions de la CREG jusqu'à ce que cette dernière puisse prendre de nouvelles décisions. La cour a également constaté que la loi sur l'électricité ne lui conférait pas la compétence pour maintenir provisoirement les conséquences d'une décision illégale de la CREG, alors que le Conseil d'Etat disposait bel et bien d'une telle compétence. C'est pourquoi la cour d'appel a posé à la Cour constitutionnelle la question de savoir si cela est discriminatoire. Par arrêt du 9 juillet 2013, la Cour constitutionnelle a jugé que cela n'était pas contraire au principe constitutionnel d'égalité.

La CREG avait entre-temps introduit un recours en cassation contre l'arrêt de la cour d'appel. Ce recours est actuellement pendant. Par arrêt du 23 novembre 2015, la Cour de cassation a rejeté intégralement le recours en cassation. Les parties peuvent maintenant faire réactiver leur affaire devant la cour d'appel de Bruxelles.

3. Zonstraal/VREG : Le 1<sup>er</sup> juillet 2014, la compétence tarifaire en matière de tarifs de distribution du gaz et de l'électricité a été transférée du niveau fédéral vers les régions. En exécution de sa nouvelle compétence tarifaire, le régulateur énergétique flamand, la VREG, a adopté le 30 septembre 2014 une méthodologie tarifaire pour la période régulatoire 2015-2016. Zonstraal, une association sectorielle en faveur de l'énergie solaire a, de concert avec deux personnes physiques (qui déclarent être propriétaire de panneaux solaires), introduit un appel en suspension et en annulation contre la même méthodologie tarifaire que celle attaquée devant la cour d'appel de Bruxelles. Parce que la VREG était toutefois d'avis que le Conseil d'Etat était seul compétent pour recevoir des appels contre des décisions de la VREG, les parties demanderesses ont par conséquent interjeté appel

(en suspension et annulation) de la même méthodologie tarifaire devant le Conseil d'Etat. Les quatre gestionnaires de réseau de la coupole Infrac Iveg, Infrac West, Inter-energa et la P.B.E. (les "GRD Infrac") sont intervenus dans la procédure devant le Conseil d'Etat en soutien de la VREG.

Dans (sa motivation de) un arrêt interlocutoire, la cour s'est déclarée compétente, mais a suspendu l'examen de l'affaire dans l'attente d'un arrêt définitif du Conseil d'Etat, pour éviter des arrêts contradictoires.

Par un arrêt du 1<sup>er</sup> octobre 2015, le Conseil d'Etat a rejeté la demande de suspension en raison de l'absence d'urgence, sans se prononcer sur sa compétence. Sur ce, les parties demanderesses ont requis la continuation de l'instance. La VREG et les GRD d'Infrac ont déposé leurs mémoires, respectivement le 11 janvier et le 22 janvier 2016. Comme prochaine étape, les parties demanderesses peuvent déposer un mémoire en réplique.

4. Lampiris/VREG : Dans cette affaire, Lampiris a introduit auprès du Conseil d'Etat une série de recours en annulation des décisions de la VREG de décembre 2014 portant approbation des tarifs des gestionnaires de réseau flamands (dont les GRD d'Infrac). Ces procédures sont dirigées contre les *décisions tarifaires individuelles* de la VREG (voir n° 3 ci-dessus). Les GRD d'Infrac sont intervenus dans les procédures qui concernent les décisions d'approbation de leurs tarifs de l'électricité et du gaz naturel.

Dans l'affaire relative à Inter-energa (gaz naturel), un rapport de l'auditorat a été déposé le 30 septembre 2015. L'auditeur expose que d'un point de vue pragmatique, l'option à privilégier est de ne déposer de rapport que dans une seule des affaires et d'attendre un arrêt dans cette affaire, avant de déposer un rapport dans les autres affaires. Dans son rapport du 30 novembre 2015, l'auditeur expose que le Conseil d'Etat n'a aucune compétence pour connaître des litiges touchant les décisions tarifaires et conclut au rejet du recours de Lampiris.

Le délai imparti à Inter-energa pour déposer un dernier mémoire, expire à la date du 17 février 2016.

### **Risques à courir par l'entreprise**

La profonde modification que la P.B.E. a subi au cours des années précédentes, a été couronnée de succès. Nonobstant, la continuité de la P.B.E. est un must absolu pour ses actionnaires pour arriver à une situation dans laquelle la P.B.E. aura atteint une position stable au sein du paysage énergétique flamand, avec une prestation de services optimale aux communes et à ses habitants, avec un degré élevé de fiabilité et de sécurité techniques et avec un flux de dividendes stable dirigé également vers ses associés communaux.

## Résultat

Le résultat de la P.B.E. s'élève à 5.517.261 euro et se compose du bénéfice d'exploitation de 10.342.951 euro, d'un résultat financier négatif de 432.503 euro et d'un résultat exceptionnel négatif de 1.784.081 euro. L'impôt sur le résultat s'élève à 2.321.254 euro et un montant de 287.852 euro a été transféré aux impôts reportés et/ou aux réserves immunisées.

Il a été proposé à l'assemblée générale de verser un montant de 4.075.529 euro aux réserves disponibles et de distribuer aux associés le solde à concurrence de 1.441.732 euro.

En 2014, un deuxième dividende a été approuvé pour l'exercice 2014 à concurrence de 21.719.083 euro, avec des modalités de paiement spécifiques. Ce deuxième dividende a pour but d'offrir aux actionnaires communaux la sécurité nécessaire en ce qui concerne les cash flows futurs (2015-2018). Le deuxième dividende est payé trimestriellement aux actionnaires communaux sur 4 ans. Le premier remboursement a été effectué le 30 septembre 2015. Pendant 4 ans, il sera remboursé annuellement 5.429.771 euro aux associés.

## Evènements importants survenus après la clôture des comptes annuels 2015

Il n'est pas survenu de faits dignes d'être mentionnés après la clôture des comptes annuels.

## Commentaires et explications sur le bilan et le compte de résultat de 2015

Pour de plus amples informations, nous renvoyons au commentaire repris dans les comptes annuels et aux annexes jointes aux comptes annuels.

Le conseil d'administration n'a pas connaissance de risques ou d'insécurités particuliers auxquels la société a été confrontée, autres que ceux mentionnés dans le présent rapport. Le conseil d'administration est d'avis que les comptes annuels et le rapport annuel constituent une représentation complète et fidèle des résultats et de la situation financière de la P.B.E.

Le conseil d'administration propose à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires :

- a) d'approuver tels qu'ils sont proposés, les comptes annuels et le traitement du résultat qui y est repris ;
- b) et de donner décharge aux administrateurs et aux commissaires pour l'exercice de leur mandat.

Herman Remmerie

Directeur général



Ernst & Young  
Bedrijfsrevisoren  
Réviseurs d'Entreprises  
Herckenrodesingel 4A, bus 1  
B - 3500 Hasselt

Tel: +32 (0) 11 28 83 83  
Fax: +32 (0) 11 24 75 55  
ey.com

## Rapport du commissaire à l'assemblée générale de la société Provinciale Brabantse Energiemaatschappij CVBA pour l'exercice clos le 31 décembre 2015

Conformément aux dispositions légales et statutaires, nous vous faisons rapport dans le cadre de notre mandat de commissaire. Ce rapport inclut notre opinion sur le bilan au 31 décembre 2015, le compte de résultats de l'exercice clos le 31 décembre 2015 et les annexes formant ensemble les « Comptes Annuels » ainsi que notre rapport sur d'autres obligations légales et règlementaires.

### Rapport sur les Comptes Annuels - opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle des Comptes Annuels de Provinciale Brabantse Energiemaatschappij CVBA (la « Société ») pour l'exercice clos le 31 décembre 2015, établis sur la base du référentiel comptable applicable en Belgique, dont le total du bilan s'élève à € 315.801.917,44 et dont le compte de résultats se solde par un bénéfice de l'exercice de € 5.707.272,26.

#### *Responsabilité de l'organe de gestion relative à l'établissement des Comptes Annuels*

L'organe de gestion est responsable de l'établissement des Comptes Annuels donnant une image fidèle conformément au référentiel comptable applicable en Belgique. Cette responsabilité comprend: la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement des Comptes Annuels donnant une image fidèle et ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs; le choix et l'application de règles d'évaluation appropriées, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

#### *Responsabilité du commissaire*

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces Comptes Annuels sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit (International Standards on Auditing - « ISA's »). Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux exigences déontologiques, ainsi que de planifier et de réaliser l'audit en vue d'obtenir une assurance raisonnable que les Comptes Annuels ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les Comptes Annuels. Le choix des procédures mises en œuvre relève du jugement du commissaire, y compris l'évaluation des risques que les Comptes Annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. En procédant à cette évaluation des risques, le commissaire prend en compte le contrôle interne de l'entité relatif à l'établissement des Comptes Annuels donnant une image fidèle, cela afin de définir des procédures d'audit appropriées selon les circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité.



**Rapport du commissaire du 23 mars 2016 sur les Comptes Annuels  
de Provinciale Brabantse Energiemaatschappij CVBA pour l'exercice clos  
le 31 décembre 2015 (suite)**

Un audit consiste également à apprécier le caractère approprié des règles d'évaluation retenues, le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe de gestion, et l'appréciation de la présentation d'ensemble des Comptes Annuels.

Nous avons obtenu de l'organe de gestion et des préposés de l'entité, les explications et informations requises pour notre audit et nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

*Opinion sans réserve*

A notre avis, les Comptes Annuels de la Société donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la Société au 31 décembre 2015, ainsi que de ses résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

Paragraphe d'observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons l'attention sur les annexes VOL 5.13 et VOL 8 des comptes annuels, qui présentent une description des incertitudes concernant la récupération intégrale des soldes réglementaires qui sont comptabilisés dans les comptes de régularisation.

**Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires**

L'organe de gestion est responsable de l'établissement et du contenu du rapport de gestion sur les Comptes Annuels conformément à l'article 96 du Code des Sociétés ainsi que du respect des dispositions légales et réglementaires applicables à la tenue de la comptabilité, du Code des sociétés et des statuts de la société.

Dans le cadre de notre audit et conformément à la norme complémentaire applicable émise par l'Institut des Réviseurs d'Entreprises comme publié au Moniteur Belge en date du 28 août 2013 (la « Norme Complémentaire »), notre responsabilité est d'effectuer certaines procédures, dans tous les aspects significatifs, sur le respect de certaines obligations légales et réglementaires, comme défini par la Norme Complémentaire. Sur base du résultat de ces procédures, nous faisons les déclarations complémentaires suivantes, qui ne sont pas de nature à modifier notre opinion sur les Comptes annuels:

- Le rapport de gestion sur les Comptes annuels traite des mentions requises par la loi, concorde avec les Comptes Annuels et ne comprend pas d'incohérences significatives par rapport aux informations dont nous avons eu connaissance dans le cadre de notre mandat.



Building a better  
working world

**Rapport du commissaire du 23 mars 2016 sur les Comptes Annuels  
de Provinciale Brabantse Energiemaatschappij CVBA pour l'exercice clos  
le 31 décembre 2015 (suite)**

- ▶ Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique à l'exception des durées d'amortissement des plus-values de réévaluation sur les immobilisations corporelles régulées. L'évaluation des immobilisations corporelles régulées et les durées d'amortissement des plus-values de réévaluation sont conformes aux directives du régulateur. Les plus-values de réévaluation relatives aux actifs régulés sont amorties à un taux de 2% par an, quels que soient la durée résiduelle d'utilisation probable ou le désinvestissement éventuel de l'actif auquel la réévaluation se rapporte.
- ▶ L'affectation des résultats proposée à l'assemblée générale est conforme aux dispositions légales et statutaires.
- ▶ Nous n'avons pas à vous signaler d'autre opération conclue ou décision prise par ailleurs en violation des statuts ou du Code des sociétés.

Hasselt, le 23 mars 2016

Ernst & Young Réviseurs d'Entreprises SCCRL  
Commissaire  
représentée par

Stefan Olivier  
Associé\*  
\*Agissant au nom d'une SPRL

16S00081